

# Papier d'introduction à la situation des femmes de Birmanie

Association Les Amis de la Birmanie



*Jeunes Karen*

Photo : Timothy Syrota

Sarah ASTIER

Mai 2006

# Burma



© Karen Human Rights Group (KHRG), 2005

Scale: 1 to 800,000

## CHAPITRE PREMIER

# LA FEMME "MODESTE"

### Idéal féminin et restrictions des droits des femmes en Birmanie

"Le statut d'un chien mâle est supérieur à celui d'une femme"

Proverbe traditionnel birman

"Pour te conformer à l'idéal féminin, tu dois rester à la maison avec tes parents, et travailler, cuisiner, laver le linge, faire le travail domestique. Tu dois porter ton *longyi* très long, jusqu'au niveau des chevilles. Tu ne dois jamais te disputer avec tes aînés. Tu dois avoir de bonnes manières et ne pas répondre. Tu dois parler tout bas et ne jamais rire bruyamment. Ce n'est pas bien de rire beaucoup si tu es une femme ! Et tu ne dois pas sortir la nuit. Voilà comment être parfaite, comment être une "bonne" femme."

CINT 94, Gathering Strength

La conception collective du rôle des femmes dans une société détermine les lois et pratiques qui portent ou non atteinte à leurs droits fondamentaux. Il paraît donc essentiel, avant d'aborder les situations des femmes de Birmanie, de tenter de comprendre les exigences religieuses, culturelles et sociales qui pèsent sur elles.

La tâche est néanmoins difficile : la grande diversité ethnique, les différences sociales ou religieuses mettent à l'épreuve tout discours généralisant. Il existe cependant des constantes dans la représentation de l'idéal féminin en Birmanie, et c'est l'objet de ce chapitre que de tenter de les mettre en lumière.

## Le poids des religions

Les religions sont une clé importante pour comprendre la place accordée aux femmes en Birmanie, tant leur rôle demeure aujourd'hui influent. Le bouddhisme *Theravada* (du petit véhicule) reste la religion dominante, pratiquée par plus de 85% de la population, en particulier les Bama, les Shan et les Môn. Si les valeurs enseignées par Bouddha sont l'amour, la compassion, la non-violence et la tolérance, certaines règles instaurées par le bouddhisme restreignent cependant la liberté des femmes -dans leur pratique religieuse mais aussi dans la plupart des aspects de leur vie quotidienne.

Le statut des bonzesses est ainsi beaucoup moins prestigieux que celui des moines. Les *thilashin* ne sont par exemple pas autorisées à animer des cérémonies pour les laïcs, et reçoivent souvent moins de respect, matérialisé par des offrandes et des présents. Leur journée est consacrée à la méditation et la prière ainsi qu'à la préparation de repas pour les autels de Bouddha et pour les moines des monastères voisins. Leur statut demeure encore peu reconnu, souvent assimilé à celui de simples laïques. Si les hommes peuvent espérer atteindre le Nirvana en devenant moines, les femmes doivent en revanche être réincarnées en homme pour y accéder. Ainsi lorsqu'elles font leurs dévotions, les femmes récitent une prière afin de renaître homme dans une vie future.



Photo : Sarah Astier

De manière générale, les femmes bouddhistes se voient refuser l'accès à certains temples et à certaines cérémonies. Les moines préfèrent en outre recevoir directement les donations de leurs maris. Dans les pagodes, le lieu de prière des femmes est parfois séparé de celui des hommes. Toutes ces différences instaurées dans la pratique religieuse ont des répercussions sur le statut des femmes dans leur communauté.

### **La suprématie du "phon"**

La supériorité des hommes est justifiée par une qualité qui ferait défaut aux femmes, le *phon*, généralement traduit par "gloire" : cette force spirituelle particulière symbolise chez les hommes leur droiture, leur honnêteté et leur capacité à contrôler leurs désirs. Elle les place *de facto* au dessus des femmes dans l'échelle des réincarnations.

Pour augmenter leurs chances de renaître homme, les femmes, considérées comme des êtres vils car ancrées dans la chair, doivent protéger le *phon* de leurs maris, de leurs fils ou de leurs pères. Ainsi, pour ne pas diminuer le *phon* d'un homme, une femme ne doit jamais laver ses sous-vêtements en sa présence. De même, une épouse ne doit pas dormir à droite de son mari (car le *phon* de l'homme se trouverait dans son bras droit). Elle doit veiller à ne jamais se placer au dessus de lui (gripper en haut d'un toit ou d'un arbre par exemple) ou l'humilier publiquement.

Les femmes doivent donc être "modestes" et se conformer à des restrictions pour préserver l'autorité et le pouvoir des hommes. Le *phon* de l'homme étant une qualité volatile, l'homme est en permanence sur le qui-vive, ce qui le rend facilement irritable. Si ces croyances tendent à être de moins en moins acceptées par les femmes, elles font souvent le choix de les suivre pour ne pas être blâmées au sein de leur communautés. Egalement partagées par les non-bouddhistes, ces croyances relatives au *phon* masculin font partie intégrante de la culture de tout le pays.

Dans la religion musulmane, l'idée que les femmes sont une menace à la chasteté et à l'honneur de la gent masculine prévaut également. Ainsi ne reçoivent-elles en général qu'une éducation limitée par rapport aux garçons et sont soigneusement écartées des sphères de pouvoir au sein de leur communauté. Dans nombre de communautés Rohingyas, les femmes sont encouragées à être mariées le plus tôt possible et à rester au foyer.

La religion chrétienne -l'Eglise anglicane/baptiste- importée par les missionnaires colonialistes dans les Etats Kachin, Chin, Karen et Karenni anciennement animistes, n'est pas moins rétrograde. A l'exception des communautés Chin, les femmes ne peuvent pas être pasteur et ne sont pas encouragées à prendre des responsabilités autres que familiales.

### **Le modèle familial traditionnel**

Si le droit familial birman repose sur le principe bouddhiste d'égalité entre tous les êtres humains (*le Dhammathat*), la réalité du modèle familial en diverge largement. Ce sont souvent les institutions coutumières de chaque ethnie qui priment sur le droit national, en ce domaine. L'homme occupe ainsi la position dominante de chef de famille. Le SPDC, dans ses publications, affirme et encourage clairement cette conception des rôles familiaux, où le domaine domestique est réservé aux femmes. Le manque de participation des femmes dans la sphère publique est ainsi justifié par le fait que les femmes ne désireraient contrôler que les

finances de la famille.

*"Le chef de famille est le père, mais c'est l'épouse qui joue un rôle important dans l'éducation des enfants. Au Myanmar, les traditions et les coutumes attendent des femmes qu'elles soient maîtresses des économies, préparent les repas et s'occupent des enfants. (1)"*

Avoir un fils étant valorisé socialement -même au sein des forces d'opposition démocratique-, les garçons sont encore largement favorisés par rapport à leurs soeurs. Après l'école, ils ont souvent la possibilité de rester à l'extérieur et de s'amuser, tandis que les filles doivent immédiatement rentrer à la maison, afin d'aider leur mère. Sous l'actuelle dictature, beaucoup d'enfants ne peuvent aller à l'école et doivent travailler. Les filles ont donc souvent une double journée de travail, comme en témoigne cette jeune fille Lahu :

*"La journée j'allais travailler aux champs avec mon frère, le soir nous rentrions ensemble et mon frère pouvait se reposer. Pas moi : je devais aider ma mère pour les tâches ménagères (2)"*

Les femmes apprennent ainsi dès le plus jeune âge à se sacrifier d'avantage que les hommes. Ainsi, il n'est pas rare que les filles soient moins bien servies au repas et en dernier. Les mères transmettent aux filles les codes sociaux qui feront d'elles des femmes dociles, "modestes".

Le succès du mariage relève de la responsabilité des femmes. Si la loi birmane est considérée comme la plus juste du monde en matière de divorce -les femmes pouvant mettre fin au mariage, considéré comme un contrat et non un sacrement, à titre égal avec les hommes-, la réalité est encore bien différente. Dans la majorité des communautés, le divorce est vu comme une anomalie, dont la culpabilité revient aux femmes, eu égard si le mari était violent ou alcoolique.

Par ailleurs, le fait qu'une femme vive seule n'est pas bien accepté et provoque toute sorte de soupçons de la part de l'entourage. Elle est parfois suspectée d'être un esprit du mal, comme dans la culture traditionnelle Kachin. Un homme seul sera regardé différemment : la communauté jugera qu'il n'est par exemple pas prêt financièrement.

Une femme n'a en général que deux alternatives : vivre avec un mari ou rester chez ses parents. Pour une veuve, le remariage est souvent plus difficile que pour un homme. L'idéal féminin, comme dans la plupart des cultures à travers le monde, est donc une femme mariée pour toujours avec le même homme. Généralement, on attend des jeunes femmes qu'elles se marient entre 21 ans et 25 ans, avec un homme plus âgé qu'elles -dix à quinze ans de plus. Il est rare que la famille n'intervienne pas dans le choix du mari, de manière plus ou moins coercitive.

*"Je n'aimais pas mon mari avant de l'épouser, mais maintenant que nous avons un bébé, je vais devoir l'aimer. J'étais très jeune et je ne voulais pas me marier avec lui mais mes parents m'y ont forcé. J'ai pleuré toute la nuit, parce que ma mère m'a obligé à aller dans sa maison et à y rester. Le jour suivant, elle a dit "tu as passé la nuit dans la maison d'un homme donc tu dois te marier avec lui maintenant (3)."*

Lorsqu'une femme est soupçonnée d'avoir eu un rapport sexuel avec un homme avant d'être mariée, elle doit supporter l'opprobre de son entourage et sera évidemment forcée de l'épouser. Il arrive ainsi qu'une femme violée se retrouve contrainte par la famille à marier son agresseur.

## **Sexualité et liberté de mouvement**

A bien des égards, les femmes sont mises à l'écart d'une sexualité épanouissante. Tenues d'être vierges avant le mariage, elles n'ont que très peu accès à des informations sur la sexualité. Le sujet est par exemple moins tabou entre les garçons qu'entre les filles. Cette ignorance des femmes augmente clairement les risques relatifs à leur santé et à des grossesses non désirées. Les hommes peuvent multiplier les partenaires à la fois avant et pendant les années de mariage, sans risquer d'être blâmés par leur entourage.

*"Le désir sexuel est en effet celui que les Birmans estiment le plus difficile à dominer, chez les hommes et chez les femmes. Si l'homme succombe à la tentation, l'opprobre tombe d'abord sur la femme, considérée comme coupable de l'avoir aguiché. La femme est un péril pour l'homme : elle le détourne de son accomplissement spirituel en usant de la séduction et des caresses (4)".*

Si la polygamie ne fut jamais interdite par la loi, cette pratique n'est cependant pas dominante en Birmanie. A l'exception des Akhas, la plupart des communautés sont monogames. Si une femme transgresse ces règles, elle sera sérieusement stigmatisée par ses proches.

En outre, une femme mariée qui est victime d'un viol peut être réprimée par son mari et son entourage. L'idée prévaut qu'une femme ayant survécu à un viol avait certainement provoqué ce qui lui est arrivé. Dans ce contexte, les femmes tentent de préserver leur "réputation", concept social qui maintient les femmes dans le silence. En Birmanie, la femme "modeste" est ainsi une femme qui tait les violences sexuelles qu'elle subit.

Sous couvert de "protection", les femmes sont systématiquement restreintes dans leur liberté de mouvement. Conduire une mobylette ou une voiture est souvent le privilège des hommes. Voyager ou sortir seule est inconcevable pour les femmes. Elles sont souvent accompagnées par leur famille ou par un homme. En général, cet homme est leur mari, ou leur futur mari.

## **Permanences et changements**

En Birmanie, les femmes se voient attribuer la responsabilité de protéger la culture traditionnelle. Comme dans bien d'autres cultures, ce rôle permet de perpétuer parfois des traditions qui les maintiennent subordonnées aux hommes.

C'est probablement une des raisons pour laquelle le SPDC a demandé l'ajout du domaine "culture" dans la plateforme des revendications de Pékin. L'idée est de "préserver et sauvegarder la culture du Myanmar et ses traditions (5)". Cette revendication est d'autant moins crédible que le SPDC tente systématiquement d'éradiquer les spécificités culturelles des ethnies autres que Bama : interdiction d'enseigner d'autres langages que le birman, de pratiquer d'autres religions que le bouddhisme, et de célébrer les cérémonies traditionnelles pour les minorités ethniques...

Cette insistance du SPDC pour maintenir les femmes dans le rôle de protectrices de la culture permet en fait de créer un domaine qui serait spécifique aux femmes et de les maintenir à l'écart d'autres responsabilités dans leur communauté.

Pour les femmes, en particulier issues des minorités ethniques, la question est délicate : comment peuvent-elles protéger leur culture tout en remettant en cause certains aspects qui les discriminent par rapport aux hommes ?

Par ailleurs, l'influence de la culture occidentale -produits de mode, magazines féminins- attire de plus en plus de femmes de Birmanie, en particulier celles qui sont en exil, pour le meilleur ou pour le pire...



Photo : Timothy Syrota

- (1) Union du Myanmar, rapport à la CEDAW.
- (2) Interview, Lahu Women Organisation, Sarah Astier.
- (3) Interview, Gathering Strength, Brenda Belak.
- (4) Claude Delachet-Guillon, Birmanie, côté femmes.
- (5) Extrait de la brochure du Comité National du Myanmar aux affaires féminines, 1998.

## CHAPITRE DEUX

# AUNG SAN SUU KYI OU LA DEMOCRATIE FRAGILE

### Le combat d'Aung San Suu Kyi et comment il est traité par les médias

"Une autre chose que certaines personnes ont pu dire est que je ne connais rien à la politique de la Birmanie. L'ennui est que j'en connais trop. Ma famille sait très bien combien la politique en Birmanie peut être compliquée et délicate et combien mon défunt père en a souffert."

Aung San Suu Kyi, discours à la Pagode Shwedagon, Rangoun, 26 Août 1988.

"Bien que Suu Kyi soit souvent considérée comme une personne déterminée, la plupart des représentations médiatiques dévalorise son identité politique, en insistant sur ses relations familiales et son statut de victime, et en la décrivant rarement comme une politicienne ou un leader national ayant significativement contribué en politique. La description des activités politiques de Suu Kyi est généralement limitée, et ce sont plutôt les actions des généraux qui sont évoquées. Il est souvent reconnu que Suu Kyi est très bien éduquée, qu'elle a obtenu un degré en philosophie, sciences politiques et économie à l'université d'Oxford, et qu'elle a travaillé pendant 3 ans aux Nations Unies. Mais son retour en Birmanie est systématiquement décrit comme un événement fortuit où elle venait surtout au chevet de sa mère. Son éducation est rarement mise en parallèle avec son potentiel de leader politique."

Lisa Brooten

On ne saurait parler des femmes de Birmanie sans évoquer le parcours d'Aung San Suu Kyi, leader du parti d'opposition à la junte (NLD) depuis 1988 : son combat pacifique pour la démocratie en Birmanie, qu'elle a su mener malgré plus de dix ans d'assignation à résidence, lui a valu le prix nobel de la paix en 1991 ainsi qu'un soutien massif et inépuisable de la population. Dans un pays où la politique est une activité majoritairement masculine, cette femme intelligente et déterminée est un espoir pour les birmanes. Cela dit, Aung San Suu Kyi n'est pas à l'abri des barrières sexistes. En reprenant la thèse de Lisa Brooten, ce chapitre explore également les représentations médiatiques de Suu Kyi à travers la presse américaine : victimisée et sous-estimée dans son potentiel de leader politique, Suu Kyi personnifierait une démocratie birmane *fémminine* -fragile et inexpérimentée, dépendante de soutiens extérieurs, et de l'intervention, politique ou militaire, de la démocratie américaine -puissante et capable-*masculine*.

## Sur les pas de son père

L'enfance de Suu Kyi est marquée par l'assassinat de son père et héros de l'indépendance, le Bogyoke Aung San, le 19 juillet 1947. Agée de 2 ans à cette époque, elle sera élevée dans son culte, sans vraiment l'avoir connu. Sa mère, Daw Khin Kyi, remplace son mari au Parlement, pendant que la petite Suu Kyi reçoit une éducation très élitiste, chrétienne et bouddhiste à la fois, au lycée Méthodiste de Rangoun.

Lorsqu'elle a 15 ans, sa mère est la première femme à être nommée ambassadrice à New Delhi. L'expérience en Inde est très marquante pour Suu Kyi, qui y côtoie Sanjay et Rajiv, les petit-fils d'Indira Gandhi. Conformément aux exigences d'une éducation moderne, elle poursuit ensuite ses études supérieures au sein du prestigieux St. Hugh's College à Oxford et obtient en 1964 son diplôme en philosophie, économie et sciences politiques. Bien qu'éloignée de son pays natal, Suu Kyi se sent profondément birmane : à Londres, elle continue de porter le longgyi et suit avec rigueur les préceptes bouddhistes.

Après son passage à Oxford, Suu Kyi poursuit sa formation internationale en travaillant comme secrétaire assistante du comité des questions administratives et budgétaires des Nations Unies. Par la suite, elle se marie avec un anglais, Micheal Aris, avec lequel elle aura deux fils, Alexander en 1973 et Kim en 1979.

Dans les années 80, Suu Kyi se lance dans des travaux de recherche, qui peuvent être considérés comme un véritable voyage initiatique, sur les pas de son père. Dès 1985, elle s'installe à Tokyo afin d'étudier les sources abondantes sur la vie d'Aung San et d'interroger d'anciens combattants. Ces recherches effectuées, elle rédige plusieurs livres, décortiquant avec précision la politique de son père et la décolonisation de son pays.

Parmi ses écrits les plus significatifs, il faut mentionner *Burma and India : some aspects of intellectual life in colonialism*, rédigé à la demande de l'Indian Institute of Advanced Studies auquel elle était rattachée. Tout en étudiant précisément les fondements politiques instaurés par Aung San, elle tente d'ajouter à sa théorie certaines valeurs tirées de son éducation internationale.

## Retour en Birmanie

En 1988, lorsqu'elle se rend en Birmanie auprès de sa mère victime d'une attaque, la colère gronde contre le régime. Ne Win est forcé d'abdiquer le 25 juillet. Le 8 Août, l'armée tire sur la foule de manifestants, faisant entre 5 000 et 10 000 morts. Ne pouvant rester indifférente à la situation politique de son pays, Aung San Suu Kyi s'engage au sein du mouvement populaire qui s'est mis en place.

Le 15 Août, elle écrit une lettre ouverte à Thura U Kyaw Htin, secrétaire du Conseil d'Etat pour réclamer la fin du parti unique et la mise en place d'un "comité consultatif du peuple", dont les membres guideraient progressivement le parti. C'est son premier acte politique. Le 26 Août, son célèbre discours à la pagode Shwedaggon à Rangoun rassemble près de 500 000 personnes. Des familles entières issues de toutes origines sociales et ethniques ont passé la nuit sur ce lieu saint pour accueillir la fille du héros Aung San.

Suu Kyi reprend le programme de son père, en insistant notamment sur le rôle de l'armée, qui doit être au service du peuple et non le contraire. Elle souligne l'importance d'une Birmanie unie

dans la diversité, et du respect des ethnies selon leurs spécificités. Elle s'insurge, comme son défunt père, contre les méthodes répressives du gouvernement, et qualifie son combat de "second combat pour l'indépendance". Suu Kyi prône également une lutte non-violente et disciplinée contre le régime. Malgré ce discours à la Shwedaggon, le SLORC (Conseil d'Etat pour la Restauration de la Loi et de l'Ordre) prolonge sa mainmise sur le pays par un coup d'Etat le 18 septembre 1988.

Dès le 24 septembre, Aung San Suu Kyi participe à la création d'un parti politique afin de se présenter aux élections multipartites promises par le SLORC. Si plus de 200 partis politiques sont créés, seul son parti, la Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD), devient vraiment menaçant pour la junte. Suu Kyi commence une campagne à travers tout le pays pour rallier les paysans et les ethnies défavorisées à sa cause.

Le 2 janvier 1989, jour des funérailles de sa mère, la population reste en deuil, malgré les intimidations des soldats. A l'évidence, Suu Kyi bénéficie d'un soutien incontestable, qui lui vaut d'être harcelée en permanence par le régime. Le 5 avril 1989, alors qu'elle se dirige vers la ville de Danubyu, elle est mise en joue par 6 soldats. Sans l'intervention d'un supérieur, Myint Oo, conscient des enjeux que cela implique, elle aurait été exécutée.

Le 20 juillet 1989, elle est placée en résidence surveillée, sous prétexte de troubler l'ordre d'Etat. Le régime la soupçonne par ailleurs de collaboration avec les communistes et fait annuler sa candidature aux élections.

Malgré son arrestation, l'influence de Suu Kuy ne faiblit pas : le 27 mai 1990, jour des élections, la NLD remporte 82% des sièges. Pourtant le lendemain, le chef de la DDSI (services secrets) Khyn Nyunt annonce que le peuple n'a pas élu un parlement mais une assemblée en vue d'élaborer une nouvelle constitution. La NLD ne peut donc pas prendre le pouvoir et Aung San Suu Kyi est maintenue en résidence surveillée.

## **Se libérer de la peur**

Bien que détenue, Suu Kyi continue de militer pour la démocratie, en sollicitant notamment des organisations comme Amnesty International et les gouvernements démocratiques. Elle écrit également de nombreux articles ainsi que des livres sur la situation tragique de son pays, dont *Letters from Burma* et *Freedom from fear*. Elle invite son peuple à se libérer de la peur en affirmant que "*ce n'est pas le pouvoir qui corrompt mais la peur, la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent et la peur des matraques pour ceux que le pouvoir opprime...*". Aux autres opposant-e-s incarcéré-e-s, elle prône la méthode *Vipassana*, une forme de méditation revisitée dont avaient recours les opposants du début du siècle pour surmonter les épreuves qu'impose l'enfermement. Afin de construire avec le SLORC, Suu Kyi pense que le peuple doit avant tout s'imprégner du *metta*, l'un des quatre états du mental -enseigné par Bouddha- qui "ne saurait abriter quelque haine d'ordre national, racial, religieux". Beaucoup d'observateurs la comparent à Gandhi ou Mandela.

Le 14 octobre 1991, Aung San Suu Kyi reçoit le Prix Nobel de la Paix, qui consacre sa renommée internationale : ne pouvant être présente le jour de la cérémonie, c'est son fils Alexandre qui prononce le discours de remerciement. Il déclare que le combat de sa mère est avant tout un combat spirituel. Par la suite, elle recevra plus de 50 récompenses internationales.

Pendant son incarcération, Suu Kyi tente de nouer le dialogue avec la junte militaire. Le 20

septembre 1994, elle rencontre pour la première fois les généraux Than Shwe (président du SLORC et premier ministre du gouvernement) et Kyint Nyunt (chef des services secrets), mais leur entrevue ne débouche sur aucune issue constructive.

Le 10 juillet 1995, grâce à la pression internationale, Aung San Suu Kyi est enfin libérée. Elle décide de poursuivre ses voyages à travers le pays, malgré les menaces du SLORC. Ainsi organise-t-elle tous les week-ends des rassemblements et des temps de discussion, afin d'éduquer son peuple aux règles de la démocratie. Son incarcération n'ayant pas affaibli sa popularité, elle est réélue secrétaire générale de la NLD. Le 28 septembre 1996, elle annonce que le parti se retire de la Convention Nationale, au sein de laquelle aucun rôle ne lui est vraiment attribué. Elle poursuit son rôle de leader en formant avec 10 autres membres le Comité représentant le Parlement du Peuple, fidèle à la représentativité des élections de 1990.

Malheureusement, elle est arrêtée une nouvelle fois, le 21 septembre 2000, alors qu'elle partait pour Mandalay. Elle tente cependant de poursuivre avec la junte le dialogue indispensable pour la réconciliation nationale, avec le soutien de Razali Ismael, l'envoyé spécial de l'ONU.

Peu à peu, elle devient la seule figure crédible pour les négociations et reçoit de nombreux diplomates des Etats-Unis ou de l'Union Européenne. Les pays occidentaux se rangent derrière la politique d'Aung San Suu Kyi : elle prône notamment le boycott des produits birmanes et du tourisme. Grâce à ses appuis, elle est à nouveau libérée le 6 mai 2002. La situation en Birmanie n'en reste pas moins alarmante.

Le 30 mai 2003, Aung San Suu Kyi, est cette fois-ci directement attaquée à Depayin, où plus de 300 militants sont arrêtés ou tués. Pour la première fois, elle est séquestrée à Insein puis transférée dans un endroit tenu secret.

Aujourd'hui, elle est toujours maintenue en résidence surveillée à Rangoun et fête le 19 juin 2005 son 60 ans en prison.

## **Domestication médiatique**

Ces années d'assignation à résidence ont toujours ému la communauté internationale, qui manifeste régulièrement son soutien à Aung San Suu Kyi. Les médias jouent dès lors un rôle primordial, en ce qu'ils ont le pouvoir d'influencer l'opinion des individu-e-s en présentant une certaine représentation de "la Dame" et de son combat pour la démocratie.

A ce titre, Lisa Brooten (1), dans son article "*La féminisation de la démocratie assiégée : les médias, "la Dame" de Birmanie et la politique étrangère américaine*" (2), propose une analyse intéressante sur le traitement *genré* de l'image d'Aung San Suu Kyi par de grands médias américains. Sa recherche s'appuie en particulier sur l'exploration depuis 1988 de trois magazines, *Time*, *Newsweek* et *U.S. News & World Report*.

La chercheuse américaine observe par exemple la reprise récurrente par ces magazines de l'expression "la Dame". Cette référence à Aung San Suu Kyi, initialement utilisée en Birmanie pour parler d'elle sans craindre les réprimandes de l'armée, est progressivement devenue un outil médiatique servant à renforcer le contraste entre Suu Kyi et les militaires. Souvent décrite comme "mince", "frêle", "élégante", Aung San Suu Kyi semble en permanence jugée sur son apparence physique. Les références aux robes qu'elle porte ou à la fleur qu'il lui arrive d'avoir dans les cheveux sont également nombreuses.

Cette insistance sur sa *féminité* permet de donner l'image d'une femme fragile et vulnérable face à un régime qui n'en apparaît que plus barbare. Son état de santé est par ailleurs souvent évoqué, en particulier depuis le massacre de Depayin du 30 mai 2003, renforçant ainsi sa prétendue fragilité. De même, les références à son âge sont courantes, ce qui n'est pas le cas pour les généraux ou les hommes de l'opposition.

Comme pour la plupart des femmes engagées en politique, les commentateurs et journalistes renvoient d'abord Aung San Suu Kyi à une conception traditionnelle du rôle des femmes. En d'autres termes, elle est avant tout fille, mère et épouse. Ainsi le fait qu'elle soit la fille d'Aung San est sans cesse mis en avant. Les médias s'attardent en revanche très peu sur l'influence que sa mère Saw Khin Kyi a pu avoir sur elle : seule sa maladie en 1988 est évoquée. Or, on peut douter que sa mère, en tant que directrice de l'assistance sociale sous le gouvernement post-indépendance puis ambassadrice en Inde, ne fut pas un modèle influent. Suu Kyi reconnaît d'ailleurs elle-même combien sa mère l'a sensibilisé à l'importance d'une Birmanie unie.

Cette absence de référence à Saw Khin Kyi dans les médias permet, selon Lisa Brooten, de maintenir la mainmise masculine sur les affaires politiques birmanes. Par ailleurs, le fait qu'Aung San Suu Kyi ait fait le choix de vivre loin de son mari et de ses enfants est vu de facto comme un sacrifice énorme de sa part.

Lisa Brooten observe également une tendance des médias à décrire Aung San Suu Kyi dans un environnement clos (une maison, une voiture...) -dans les périodes où elle n'était pas assignée à résidence- plutôt que dans le cadre de ses nombreux déplacements, des bains de foules et des meetings, ce qui la renvoie à la sphère privée, traditionnellement féminine. En domestiquant Aung San Suu Kyi, les médias concourent à renforcer l'image de "captive" du régime, cernée et traquée de toutes parts, constamment mise en difficultés et affaiblie par la junte militaire.

Son combat lui-même est domestiqué puisque limité à la Birmanie : il lui est en effet très rarement donné l'occasion de s'exprimer sur des sujets de politique internationale. Parce que son nom y est associé en permanence, Aung San Suu Kyi personnifie la démocratie en Birmanie : une démocratie qui se trouve ainsi domestiquée, assiégée et donc dépendante de soutiens extérieurs.

En définitive, cette représentation victimisante d'une Aung San Suu Kyi forcément vulnérable face à la junte, implique que sa détermination et son combat sont inefficaces.

## **Dépolitisation d'une leader**

Aung San Suu Kyi n'apparaît pas, à travers les médias, comme une figure politique crédible, capable d'apporter un changement significatif en Birmanie. Peut-être devrait-elle déjà être considérée comme une figure politique, argumente Lisa Brooten. La chercheuse mentionne par exemple un article du *Time magazine* qui catégorise Suu Kyi dans la liste des 100 "héros et icône" de l'année 2004. A titre de comparaison, George Bush est lui classé dans la liste des "leaders et révolutionnaires". L'identité politique et le potentiel de leadership de Suu Kyi sont donc dépréciés au profit d'une image de femme captive, plus sensationnelle. Cette représentation médiatique tend d'ailleurs à simplifier les problématiques en jeu autour de la Birmanie, en ne focalisant l'attention que sur la libération de Suu Kyi.

Lorsqu'elle est considérée comme un leader politique à part entière, explique Lisa Brooten, il est souvent fait référence à des hommes de la NLD sur lesquels elle s'appuyerait beaucoup. Par ailleurs, son engagement pour la non-violence est souvent considéré comme normal dans la mesure où elle est une femme. Ou bien, lorsque la non-violence est envisagée sous un angle plus intellectuel, Suu Kyi est toujours associée à des hommes. Elle est *"la version birmane de Nelson Mandela"* (Newsweek, "Aung San Suu Kyi" 1995) ou listée parmi les *"enfants de Gandhi"* qui a *"appris les leçons qu'il a enseigné"* (Time, 1999).



**Aung San Suu Kyi**

Source : [www.ibiblio.org](http://www.ibiblio.org)

Par ailleurs, son combat de pour la non-violence est limité à la Birmanie. Lors des attaques américaines en Irak, Suu Kyi n'a pas vraiment été invitée à s'exprimer. Pourtant affirmait-elle à l'Irrawaddy : "Nous souhaitons que tous les problèmes à travers le monde soient réglés par des moyens pacifiques. Nous pensons qu'il faut toujours obtenir un consensus de la communauté internationale lorsque les problèmes soulevés concernent la communauté internationale. Pour cela, l'obtention d'accords entre les pays par la discussion est la meilleure voie possible." Ces affirmations auraient eu une portée importante venant d'un leader politique ayant la renommée internationale de Suu Kyi. Ce n'est pourtant pas ce qu'il est ressorti des articles de journaux.

Lisa Brooten observe également que les activités de Suu Kyi sont souvent évoquées en même temps que la manière dont elles sont mises en échec par les généraux. Ainsi, lorsque ses déplacements dans le pays sont abordés, c'est pour décrire comment les généraux la persécutent et non pour expliquer les objectifs de ses voyages. En outre, tout le travail réalisé par Suu Kyi auprès des groupes rebelles des minorités ethniques pour construire une alliance multi-ethnique est souvent passé sous silence.

En dépolitisant la leader du mouvement démocratique, ces médias suggèrent implicitement et explicitement que la situation en Birmanie nécessite une intervention extérieure, à commencer par celle, agressive, de l'administration américaine.

Au final, la situation politique en Birmanie permet d'offrir *"un scénario puissant dans lequel la démocratie américaine masculine, garante auto-proclamés de l'ordre mondial, jouerait, sous le feu des médias, le rôle protecteur d'une démocratie birmane fragile et naissante"*, conclut Lisa Brooten.

\*\*\*\*\*

(1) Lisa Brooten, spécialiste américaine des politiques de communication, étudie depuis plus de 10 ans les problématiques autour de la Birmanie.

(2) Article publié au *National Women's Studies Association Journal*, numéro spécial sur "les Etats de l'insécurité et les politiques genrées de la peur" ("States of Insecurity and the Gendered Politics of Fear").

## CHAPITRE TROIS

# L'ENFER DES GEÔLES BIRMANES

### **Les conditions de détentions des prisonnières politiques**

Aung San Suu Kyi, assignée à résidence depuis mai 2003, n'est malheureusement pas la seule femme emprisonnée à souffrir de l'isolement et de la solitude. Si la junte au pouvoir nie officiellement l'existence de prisonniers politiques en Birmanie, Amnesty International estime qu'il y en aurait en réalité plus de 1350. Parmi eux, de nombreuses femmes, ferventes défenseuses de la démocratie. Dans des conditions de détentions très difficiles, elles tentent de survivre aux humiliations et aux privations quotidiennes, infligées par les autorités pénitentiaires. Ce chapitre aborde notamment les humiliations spécifiques qu'elles subissent en raison de leur sexe.

## Arrestations arbitraires et humiliations

En Birmanie, les femmes sont, comme les hommes, traquées en raison de leurs idées politiques. *"Toute personne suspectée d'être un dissident politique peut être arrêtée, détenue et interrogée par les renseignements militaires, sans aucun mandat d'arrestation"*, faisait état un rapport de l'Association d'Aide aux Prisonniers Politiques de Birmanie (AAPP) sur la torture dans les centres de détention et les prisons en Birmanie (1), publié en décembre 2005. Participer à une manifestation non-violente pour la démocratie peut conduire à des années de prison. Le seul fait d'être l'épouse d'un homme recherché par les milices des renseignements suffit à être emprisonnée à sa place.

Dans les centres d'interrogation, les suspects sont harcelés et torturés jusqu'à l'épuisement. Thida Htway se souvient : *"Je fus interrogée pendant 8 jours consécutifs, au cours desquelles je ne reçus que 3 repas et de l'eau en quantité insuffisante. J'étais interrogée sans arrêt, je ne pouvais dormir. Je n'avais que très rarement le droit d'aller aux toilettes. Je devais rester debout pendant les heures d'interrogation. J'étais traitée comme une ennemie, je recevais des coups de bâton et même des chocs électriques"*(2).

Les détenus sont parfois forcés de rester pendant des heures dans des positions inconfortables, appelées "poun-za" : la plupart du temps, ils échouent et sont battus de plus bel par les militaires. Quand ces derniers découvrent qu'un prisonnier a une phobie particulière (peur des serpents, peur du vide...), ils n'hésitent pas à s'en servir pour faire parler leur captif. Beaucoup de prisonniers politiques évoquent également la torture de la "chaise", comme cette femme : *"Chaque nuit, huit à dix hommes venaient dans ma cellule, ils étaient toujours ivres. Ils me forçaient à m'asseoir sur une sorte de chaise très haute. Elle n'avait pas de dossier et le siège était très petit. Mes pieds ne pouvaient toucher le sol. Je me concentrais pour ne pas basculer par terre. Ils m'insultaient en hurlant"* (3).

Si les femmes sont généralement moins sévèrement battues que les hommes, elles vivent autant d'humiliations et de traumatismes. Lorsqu'elle a eu ses règles, Thida Htway se souvient combien les militaires l'ont humiliée : ils refusaient de lui donner des serviettes hygiéniques ou un sarong de rechange et se moquaient d'elle publiquement. Menottées, parfois déshabillées, les femmes sont encore plus exposées que les hommes aux violences sexuelles, d'autant qu'elles sont systématiquement interrogées par des hommes. Une femme témoigne, dans le rapport de l'AAPP : *"L'officier me gifla plusieurs fois pendant que d'autres me donnaient des coups de poing dans le dos. Après, il me menaçait en disant "Et n'oublie pas que tu es vierge". Je fus encore plus terrifiée par de telles paroles que par les coups qu'il me donnait."*(4)  
Beaucoup de femmes en Birmanie, pour différentes raisons sociales, culturelles et personnelles, souhaitent rester vierges avant leur mariage. De telles menaces de viol sont d'autant plus traumatisantes, qu'elles font écho aux risques évidents de stigmatisation sociale, à la sortie de prison. C'est la raison pour laquelle il est très difficile de connaître le nombre de femmes ayant été violées en centre de détention ou en prison. Peu de femmes témoignent à ce sujet. Après cette période d'interrogatoire, les détenues ne sont parfois pas jugées tout de suite. Beaucoup racontent qu'elles ont été transférées dans des centres de détention et attendu leur jugement pendant des mois entiers, période durant laquelle elles ne pouvaient pas donner de nouvelles à leur famille. En général, les accusées ne peuvent bénéficier d'un avocat. Tout le système administratif et judiciaire étant contrôlé par les militaires, celles qui en obtiennent un ne pourront de toute façon pas se défendre. Avant que le procès commence, son issue est déjà connue des renseignements militaires. Pour juger les opposants politiques, ces derniers mettent en place des cours spéciales, avec des juges fantoches. Une ancienne prisonnière politique, Aye Aye Moe, explique que les militaires ont fait intervenir un faux témoin pendant son procès :

*"Un témoin fut invité à parler, au nom des parties civiles. Il s'appelait Htun Hla Aung. Je ne sais pas si c'était son véritable nom. Je ne l'avais jamais rencontré auparavant. Il ne cessait de fixer le juge et ne jeta pas un seul regard dans ma direction. A l'évidence, il avait appris son discours par coeur. Il disait que mes amis et moi avions organisé une manifestation. C'était totalement faux (5)."*

Les condamnations, en plus d'être arbitraires, sont souvent très lourdes. En 1995, trois femmes ont été condamnées à 5 ans de prison pour avoir porté des tee-shirts sur lesquels la photo de Aung San Suu Kyi était imprimée. Daw San San, l'une des rares députées élues en 1990, fut jugée pour "haute trahison" et condamnée en 1991 à 25 ans de prison, pour avoir participé à une réunion de constitution d'un gouvernement parallèle, à Mandalay, suite au refus de la junte de reconnaître les résultats des élections (voir l'interview).

### **Prisons insalubres et isolement permanent**

Les prisons birmanes grouillent de nombreux petits animaux et insectes, que les autorités des prisons ne cherchent pas vraiment à chasser. Rats, serpents, scorpions, araignées, lézards, vers... la présence de toutes ces bêtes donne une idée du niveau d'insalubrité des lieux et constitue une menace pour la santé des prisonniers. Pour les autorités birmanes, la vie des prisonniers politiques ne vaut pas plus que celle d'un animal. Une prisonnière raconte : *"Dans la prison, il y avait une sorte de basse-cour avec des cochons et des poules. Un jour un gardien me déclara sur un ton moqueur que lorsqu'un cochon mourait, il devait écrire un rapport d'une page tandis que lorsqu'un prisonnier politique mourait, il ne devait écrire qu'une demi page."* Dans certaines prisons construites pendant la domination anglaise, les vieux chenils qui servaient pour les chiens des britanniques ont été convertis en cellules de punition. *"Ces cellules étaient très sales. Il y avait une odeur d'urine et d'excrément insoutenable. Il n'y avait pas de fenêtre"*, se souvient une prisonnière.

Quand elles ne sont pas isolées dans des cellules individuelles, les prisonnières politiques sont placées avec d'autres détenues, qui sont souvent des criminelles ou du moins des prisonnières de droit commun. Les gardes demandent parfois à ses dernières de surveiller les prisonnières politiques, créant ainsi une hiérarchie entre les détenues. Parfois, il n'y a pas assez de matelas pour toutes les détenues. Ce sont très souvent les prisonnières de droit commun qui sont privilégiées, dans une logique de "diviser pour mieux régner" bien connue.

Dans certains cas, les co-détenues, originaires d'ethnies différentes, ne parlent pas la même langue et ne peuvent donc pas vraiment communiquer entre elles. Communiquer avec d'autres prisonnières politiques n'est de toute façon pas permis en prison et certaines gardiennes répriment sévèrement -au moins par la parole- tout échange verbal entre détenues. Souvent, pour ne pas déprimer, ces dernières chantent ou parlent toutes seules. *"Je parlais avec le mur"*, témoigne l'une d'elle.

Enfermées toute la journée, ces femmes n'ont généralement aucune activité. Les livres sont interdits, à l'exception des livres religieux, qui sont de toute manière difficile à obtenir. Parfois, quand elles trouvent un bout de journal, qui par exemple servait à emballer des cheeroots, les détenues exultent de joie : ce bout de papier représente un des seuls contacts qu'elles ont désormais avec le monde extérieur. Certaines font de la gymnastique ou des exercices physiques, sur le sol en béton, pour garder la forme, et surtout le moral.

Dans le meilleur des cas, les détenues n'ont droit qu'à deux "promenades" de 15 minutes par jour, dans la cour de la prison. Ces sorties ne sont pas toujours autorisées, en particulier pour

les prisonnières placées en cellules d'isolement ou de punition. Enfin, les visites des familles sont très rares et en général, limitées à deux par mois. Elles ne durent souvent que quelques minutes, alors que les familles viennent parfois de très loin. Une double grille sépare les prisonnières de leurs proches, afin qu'elles ne puissent les toucher. Parfois les familles apportent de la nourriture ou des serviettes hygiéniques mais les autorités de la prison ne donnent pas toujours leur accord. Pendant toute la (courte) durée des visites, les gardiens sont présents pour surveiller et prennent parfois des notes sur ce qui est dit entre les détenues et leurs proches. Une ancienne prisonnière politique raconte : *"Avant les visites, nous devions signer un papier indiquant que nous nous engageons à ne parler ni des conditions de détention ni de politique (6)."*

Captives réduites au silence et à la solitude, on imagine mal comment les prisonnières parviennent à supporter des années entières de détention. Certaines tombent dans la folie ou se suicident : ce fut le cas de Tin Tin Nyo, une ancienne leader du mouvement étudiant de 1988, qui se donna la mort dans sa cellule, le 31 décembre 1993, à l'âge de 29 ans.

## **Vie et survie**

Donner la vie dans une prison birmane est une épreuve très douloureuse, alors qu'elle devrait apporter joie et émerveillement. Yin Yin May raconte comment elle a accouché dans des conditions difficiles : *"Le 29 juin 1991 à neuf heures du soir, j'ai ressenti des contractions très douloureuses. A minuit, voyant que je ne pouvais plus supporter ces douleurs, mes co-détenues ont appelé la gardienne. A deux ou trois heures du matin seulement, un médecin est arrivé et a constaté que j'allais bientôt accoucher. Les autorités se sont donc préparées à m'envoyer à l'hôpital, situé à l'extérieur de la prison. Avant d'obtenir l'autorisation de sortie, on m'a demandé de signer 11 documents, alors que j'étais au bord de l'évanouissement. A 5h du matin, les portes de la prison s'ouvraient et j'étais enfin transportée dans un camion jusqu'à l'hôpital. La route était chaotique ; je perdais mes eaux sur le siège. Je n'ai pas été traitée comme un être humain, mais comme un animal (7)."* Après avoir accouché, les femmes doivent choisir entre garder l'enfant avec elles en prison ou bien le confier à leur famille. Un choix évidemment très difficile. Si elles décident de le garder, elles savent que l'enfant sera exposé à la malnutrition et aux mauvaises conditions d'hygiène, auxquelles elles doivent elles-mêmes faire face.

En effet, les besoins les plus élémentaires ne sont absolument pas garantis dans les geôles birmanes. L'eau est toujours servie en quantité insuffisante et doit à la fois servir pour s'hydrater et se laver. Or, les femmes avec enfants en ont particulièrement besoin, comme le témoigne Yu Yu Hlaing : *"J'avais besoin de laver les affaires de mon bébé et les gardiens refusaient de m'en donner. J'utilisais donc l'eau avec laquelle je m'étais lavé pour nettoyer les affaires de mon enfant. Un jour, je fus sévèrement réprimée par une gardienne car j'avais tenté d'utiliser, pour nettoyer les affaires de mon bébé, l'eau qu'elle avait utilisé pour son bain (8)."*

Si les mères dorment parfois à même le sol, elles ne veulent bien sûr pas que leur enfant subissent la même torture. Comme les autorités ne fournissent pas de couchette ou de matelas supplémentaire pour le bébé, elles utilisent à la place leurs longgyi. Mais à cause du manque d'eau, il est très difficile de les nettoyer régulièrement. De plus, elles n'ont en général pas la possibilité d'éteindre les habits qu'elles lavent : les tissus restent donc humides et odorants. Lorsqu'elles ont leurs règles, les femmes, dont la famille n'a pas apporté de serviettes hygiéniques, doivent également utiliser leur longgyi. Affaiblies, les détenues ne peuvent guère compter sur les plats servis dans les prisons pour se maintenir en bonne santé. Beaucoup de témoignages indiquent que la nourriture est de très mauvaise qualité : *"Nous recevions une soupe de riz le matin. Le midi, nous avions droit à une soupe de poids (avec beaucoup plus*

d'eau que de poids) et une pâte de poisson. Il y avait du sable dans la pâte de poisson. Le soir nous recevions du riz -le riz était marron et dur- avec un peu de légumes", raconte une ancienne détenue (9).

On devine l'impact d'une telle malnutrition, à long terme, sur la santé des femmes. Le système médical des prisons birmanes étant très défaillant voir inexistant, les détenues gravement malades peuvent se retrouver sérieusement en danger de mort.

Yee Yee Htun témoigne : *"Un jour, pendant les 6 mois d'isolement dans ma cellule, j'eus une douleur terrible à l'estomac, et il fallait que je demande de l'aide. Le docteur vint me voir, m'examina et ordonna à une aide-soignante d'aller me faire une injection. Pendant l'injection, une autre aide-soignante entra précipitamment dans ma cellule et cria "Arrête l'injection, le docteur a dit qu'il s'était trompé ! (10)".*

Le personnel médical est généralement incompetent et parfois même, c'est à des prisonniers de droit commun que les médecins font appel pour les épauler. Les femmes qui vont se faire soigner ne sont pas à l'abri d'abus sexuels.

Les femmes atteintes du cancer ou du VIH n'ont pas accès à des soins sérieux et il est d'ailleurs impossible aujourd'hui de connaître le nombre de détenus touchés par ces maladies.

## Résister

Dans la mesure du possible, les prisonnières politiques tentent de s'entraider. Elles partagent leurs rares médicaments -apportés par les familles-, leur nourriture, leur eau, les savons, les habits, tout autant que leurs souffrances. Si les relations avec les prisonnières de droit commun ne sont pas toujours aisées, il existe quand même de temps à autre une solidarité entre les prisonnières politiques et les autres détenues. Parfois les secondes admirent les premières, en raison de leur combat pour la démocratie, mais aussi parce que, bien souvent, elles sont plus instruites. Leur résistance est avant tout intellectuelle, voire spirituelle.

Le témoignage de Yee Yee Htun résume bien l'esprit qui animent les détenues : *"Nous avions été jetées en prison en raison de nos idées politiques et nous nous efforcions toujours de ne pas faire prévaloir nos sentiments sur nos idées politiques (11)".*

En prison, l'union peut faire la force. En janvier 1998, dans la prison de Tharawaddy, où les conditions de détentions sont particulièrement mauvaises, des femmes manifestèrent collectivement leur colère contre la qualité déplorable de la nourriture, en entamant une grève de la faim. Elles s'étaient plaintes de nombreuses fois au sujet du riz infecte qui leur était servi et les autorités pénitenciaires avaient ignoré leurs doléances. Pour les punir, les gardes leur interdirent de prendre leur douche. Au bout de deux jours, une des grévistes, Thi Thi Aung, eut le droit de recevoir une visite de sa famille. Secrètement, elle informa ses proches de cette action collective. Elle dut par ailleurs soudoyer le garde qui la surveillait pour qu'il ne prenne pas de notes. Ensuite, sa famille se débrouilla pour en informer Aung San Suu Kyi et la BBC : leur action fut donc ensuite largement connue depuis l'extérieur. Pour le régime en place, qui déclare officiellement à la communauté internationale que les prisonniers connaissent de bonnes conditions de détention en Birmanie, la situation était donc devenu préoccupante. Au bout d'une semaine, les services de renseignement militaires se rendirent à la prison pour s'entretenir avec les prisonnières en grève et, quelques jours plus tard, la qualité de la nourriture fut nettement améliorée. Les prisonnières politiques savouraient leur victoire. Parce que les militaires de la junte s'attachent, surtout depuis 1997, à donner une bonne image de leur pays, afin, notamment, d'attirer les investisseurs potentiels et les touristes, de telles "fuites" d'informations sur les véritables conditions des prisonniers politiques ne leur plaisent pas.

Lorsqu'à partir de 1999, le Comité International de la Croix Rouge vint à plusieurs reprises visiter des prisons birmanes, les prisonnières se souviennent comment les autorités pénitentiaires tentèrent de masquer les mauvaises conditions de détention : *"Avant l'arrivée du CICR, certaines cellules étaient repeintes et la nourriture était améliorée (12)"* témoigne aujourd'hui une ancienne détenue de la prison Insein. D'autres témoignages indiquent que les prisonniers en plus mauvaise santé étaient cachés dans les anciens chenils.

Dans les geôles birmanes, résister collectivement se solde malheureusement la plupart du temps par une répression sévère des gardiens. Parfois ce sont les prisonnières de droit commun qui dénoncent les prisonnières politiques. Ces dernières sont alors torturées, souvent à coups de bâton, et placées en cellules d'isolement. Beaucoup racontent qu'elles ont été contraintes de travailler de force : *"Je fus affectée à la section nettoyage et à la section de fabrication de cheeroots. Le travail de nettoyage était vraiment difficile. Nous devons par exemple vider les bacs dans lesquels étaient déversés les excréments des prisonniers. Je devais transporter les bacs du premier étage pour aller les porter dans une fosse. C'était un travail très pénible"*, explique Yu Yu Hlaing (13).

## Libres ?

Le cynisme des autorités pénitentiaires atteint parfois des degrés inimaginables pour les prisonnières elles-mêmes. Lorsque par exemple les gardiens entrent un matin dans la cellule de l'une d'elle en disant qu'elle doit préparer ses affaires pour être libérée prochainement, la détenue s'exécute évidemment, surprise mais tellement heureuse. Le soulagement est immense et la joie inexprimable : quitter ces lieux, enfin ! Quand les gardiens viennent la chercher, la détenue suit docilement, jusqu'à la grande porte de la prison. C'est alors que les gardiens la tirent vers eux en rigolant : *"Tu ne croyais quand même pas qu'on allait te libérer aujourd'hui !"* et la reconduisent aussitôt dans sa cellule. Ce genre de scène a été plusieurs fois rapporté par d'anciennes prisonnières politiques.

On imagine la colère, le désespoir et surtout l'humiliation pour la détenue. Dans ces conditions, on comprend que celles-ci aient du mal à croire les autorités pénitentiaires lorsque le jour de leur libération arrive véritablement. Certaines redoutent même leur sortie de prison, car elles n'ont ni famille ni lieu où aller. Parfois sans formation, elles doivent tenter de survivre comme elles peuvent : *"Entre 2000 et 2005, j'ai tenté plusieurs fois de monter des petits commerces, mais je faisais faillite. J'ai donc décidé de partir en Thaïlande, illégalement"*, raconte Ma Aye Aye Moe (14).

Certaines prisonnières politiques redoutent également de poursuivre leur militantisme politique, au risque d'être arrêtées à nouveau. Avant d'être libérées, elles ont souvent dû répondre à un questionnaire ou signer un document, attestant qu'elles ne recommenceraient pas leurs activités politiques. Même libérées, elles demeurent sous étroite surveillance des services de renseignements militaires. Beaucoup de prisonnières politiques racontent comment elles ont été stigmatisées par leur village ou même par leur famille, après leur libération.

Dans ces conditions, trouver du travail est très difficile, d'autant que les renseignements militaires avertissent tout employeur potentiel des risques qu'il prend en embauchant d'anciennes prisonnières politiques.

Celle qui a été prisonnière politique restera donc toute sa vie une prisonnière politique. Beaucoup de femmes préfèrent alors quitter la Birmanie et rejoindre l'une des nombreuses

organisations du vaste mouvement de résistance démocratique en exil, notamment en Thaïlande. La plupart des prisonnières politiques, de toute façon, poursuivent leurs activités politiques à leur libération.

Continuer à militer permet peut-être aux ex-détenues de surmonter les difficultés post-traumatiques auxquelles elles doivent faire face. Les tortures physiques et psychologiques qu'elles ont subies en prison, ont laissé de profondes cicatrices, parfois difficiles à détecter. De manière générale, les ex-prisonnières politiques ne parlent pas des violences qu'elles ont subies. La honte, la culpabilité et la peur d'être rejetées les en empêchent vraisemblablement. Beaucoup de prisonnières politiques souffrent pourtant d'angoisses, suite à leurs années de prison.

\*\*\*\*\*



**Prison Insein, en Birmanie**

Source : [www.rsf.org](http://www.rsf.org)

- (1) The Darkness We See, Torture in Burma's Interrogation Centers and Prisons, décembre 2005
- (2) Thida Htway, interview réalisée par Sarah Astier le 28 octobre 2005.
- (3) cf. Rapport AAPP sur la torture, p.35
- (4) p.51
- (5) Aye Aye Moe, interview réalisée par l'AAPP.
- (6) San San Nweh, interview réalisée par l'AAPP le 23 décembre 2001.
- (7) Yin Yin May, interview réalisée par l'AAPP.
- (8) Yu Yu Hlaing, interview réalisée par l'AAPP.
- (9) Aye Aye Thin, interview réalisée par l'AAPP le 25 décembre 2003.
- (10) Yee Yee Htun, interview réalisée par l'AAPP.
- (11) Yee Yee Htun, interview réalisée par l'AAPP.
- (12) Aye Aye Win, interview réalisée par l'AAPP.
- (13) Yu Yu Hlaing, interview réalisée par l'AAPP.
- (14) Ma Aye Aye Moe, interview réalisée par Sarah Astier, le 28 octobre 2005.

## Interview d'une ancienne prisonnière politique

# Daw San San

Daw San San a été la vice présidente du comité administratif de la division de Rangoun de la Ligue Nationale pour la Démocratie(NLD), de 1988 à 1991. Elle a été élue députée du district de Seik Kan à Rangoun, aux élections de 1990. Elle a fait partie des nombreuses personnes, dont beaucoup d'élus, arrêtées après les élections. Le 30 avril 1991, elle a été condamnée à 25 ans d'emprisonnement. Libérée en 1992, elle fut de nouveau arrêtée en 1997, condamnée à perpétuité et finalement libérée encore en 2003.

### **Pourquoi avoir continué vos activités à la NLD tout en étant consciente que vous pourriez être arrêtée et torturée à tout moment ?**

J'ai été membre de la NLD dès 1988. Avant le soulèvement populaire de 1988, je travaillais au ministère du Travail. Pendant le mouvement, nous avons créé le syndicat des travailleurs. J'en assurais la présidence. J'ai dû quitter mes fonctions quand l'armée l'a démantelé. Ensuite, j'ai rencontré Daw Myint Myint Khin, qui me conseilla de m'engager à la NLD. J'ai suivi son conseil. A la NLD, il y avait un Comité pour le Travail. Than Tun en était le président. U Maung Ko était également membre de ce comité. Je fus nommée secrétaire. J'avais été retenue en raison de mes compétences dans ce domaine. Voici comment j'ai rejoint à la NLD.

### **Quand et pourquoi avez vous été arrêtée ? Comment s'est passée votre arrestation ?**

J'ai été arrêtée parce j'avais tenté, avec 35 membres du Parlement, d'instaurer un gouvernement parallèle à Mandalay, suite au refus par la junte militaire de reconnaître le résultat des élections de 1990. Puisque la junte ne nous avait pas donné le pouvoir d'instaurer un nouveau gouvernement, nous avons décidé de le faire par nous même. A Mandalay, nous avons donc organisé une réunion en octobre 1990 dans la maison d'un des membres du Parlement, afin de choisir nos leaders pour chaque région. Tous les membres du comité central exécutif de la NLD étaient présents.

Nous fûmes arrêtés les uns après les autres. Je fus la dernière arrêtée, en Novembre 1990. J'avais essayé de me cacher mais j'étais seule. Je ne pouvais contacter personne, et surtout pas ma famille et mes proches, qui auraient pu être inquiétés. De plus, tous mes amis activistes avaient déjà été arrêtés. La nuit de mon arrestation, le ciel était clair à cause de la pleine lune et il était donc d'autant plus difficile de me cacher. Quand les services de renseignements de la junte me trouvèrent, on me banda les yeux et je fus conduite au célèbre centre de détention, à Yay-Kyi-I. Je fus tout d'abord enfermée dans un bâtiment séparé et interrogée pendant 2 jours, avant d'être conduite à la prison centrale.

Comme j'étais la dernière à être arrêtée et que les renseignements militaires avaient donc déjà obtenu les informations qu'ils recherchaient, je ne fus pas du tout torturée. Cependant, j'appris plus tard que certains membres du Parlement avaient été torturés. U Maung Ko, un des prisonniers politiques, mourut en prison, en raison du manque de soins médicaux. Les autorités militaires déclarèrent qu'il s'était pendu mais c'est faux.

### **A combien d'années avez vous été condamnée lors de votre première arrestation ?**

Nous fûmes tous jugés par une cour martiale militaire, devant la section 1221 de la cour pénale, qui juge les cas de "haute trahison". Nous avons "trahi" en ne signalant pas aux autorités que nous organisions cette réunion à Mandalay. Je fus condamnée à 25 ans de prison en avril 1991, ce qui signifie la prison à vie. Ceux qui avaient tenté de gagner la frontière, comme U Sein Win (qui est aujourd'hui le premier ministre de la Coalition Nationale du Gouvernement de l'Union de Birmanie) et U Bo Hla Htint, furent condamnés à mort.

### **Comment étaient les conditions de détention ?**

Nous devons dormir à même le sol. Nous n'avons qu'une seule couverture et une natte. Ma cellule faisait 6 mètres carrés. Entre les différentes cellules, il y avait un mur fait de planches de bois. Entre les

planches de bois, il y avait de nombreux rats. Une fois, je me suis amusée à les compter, il y en avait 35 dans ma cellule. Je devais donner à manger à ces rats, sinon ils montaient sur moi lorsque je dormais. Un de mes anciens étudiants qui travaillait à la prison [Daw San San a enseigné à l'université de Rangoun, NDLR] apporta un jour un chat pour les chasser, mais le chat s'enfuit lorsqu'il aperçut tous ces gros rats. Parfois, entre les planches de bois, les rats crevaient. Les autorités de la prison tentaient alors de rénover le mur.

Chaque jour, nous avions droit à deux "promenades", une de 15 minutes le matin à 6h et une de 15 minutes le soir à 18h. Nous devions faire des exercices physiques avec les autres prisonniers.

#### **Qu'est ce qui était le plus difficile à supporter au quotidien ?**

En Décembre et en Janvier, il faisait très froid. En été, malgré la chaleur étouffante, les lumières étaient laissées allumées dans notre cellule, la nuit comme le jour. Nous souffrions beaucoup de la température. Et puis nous étions aussi stressés et déprimés.

Ce qui m'était aussi particulièrement difficile, c'était la fréquence des visites : seulement deux fois par mois. J'avais toujours très peur d'apprendre le décès d'un proche lors de ces visites. Quand ma fille me disait que ma vieille tante allait bien, il me suffisait de la regarder dans les yeux pour savoir qu'elle ne disait pas la vérité.

#### **Avez vous été malade pendant votre détention ? Avez vous reçu des traitements médicaux ?**

Il y avait un hôpital dans la prison principale mais nous n'étions pas autorisé à y aller. Si nous avions besoin de voir un docteur, il fallait en faire la demande. Il y avait bien un docteur qui venait deux fois par semaine dans notre prison, mais ce n'était pas facile pour le rencontrer.

Un jour, je fus prise de vertige et je m'évanouis sur le sol de ciment. Ce fut la seule fois où je fus vraiment malade. Le docteur contrôlait ma pression sanguine régulièrement, en raison de mon âge.

#### **Comment avez vous pris en main votre situation, pour rester en santé tant physique que spirituelle, et ne pas tomber en dépression ?**

La première fois en prison, j'ai fait la connaissance de jeunes étudiantes activistes dans ma cellule. Je cachais mes idées noires, qui auraient pu les démoraliser aussi. C'était des femmes particulièrement fortes psychologiquement. Et adorable, aussi. Parfois, elles faisaient des exercices d'aérobic et nous les acclamions. Nous ne pouvions pas faire beaucoup de méditation car nous étions toujours ensemble. Au début, nous ne pouvions pas leur parler. Mais ensuite nous avons pu pendant les temps de promenade. Tous les matins à 5h et les soirs à 20h, un sermon était donné par les autorités pénitentiaires. Certains des sermons étaient vraiment biens, comme celui-ci : "Les gens ne doivent considérer que le présent. Ils ne doivent pas se sentir désolés, en colère ou inquiets pour ce qui aura lieu dans le futur." Je suivais ce sermon.

J'ai lu le livre des sermons en anglais. Ce livre m'a appris ce que je viens de mentionner. Quand Bouddha était en vie, on lui demandait "Pourquoi les moines bouddhistes ont des visages très clairs et calmes ?" Et il répondait : "Ils ne regardent que le présent. Il ne pensent plus au passé et ne sont pas inquiets du futur." J'écoutais ce sermon et je méditais. Je récitais le vers "Than Boat Day" Pali des centaines de fois par jour et le vers "Pa Htan" Pali deux fois par jour. J'étais donc bien occupée chaque jour.

#### **En tant que femme, avez vous eu le sentiment d'être traitée différemment, par rapport aux hommes ?**

J'avais la chance d'être suffisamment âgée à l'époque pour ne pas recevoir de mauvais traitements en raison de mon sexe. En outre, l'un des gardiens de prison était un de mes anciens élèves de l'Université. Je dois dire qu'au contraire, les docteurs et les gardes me respectaient parce que j'étais une personne cultivée à leurs yeux.

#### **Les personnes qui vous interrogeaient et les gardes de la prison étaient informés que vous étiez membre du Parlement. Avez vous reçu plus de respect que les autres prisonniers politiques grâce à ce statut ?**

Oui. J'étais considérée comme la plus âgée et celle qui ne causait pas de problèmes. Les gardiens m'appelaient "Ha May" qui veut dire "mère". Ils s'avaient que notre condamnation était injuste.

Quand j'étais jeune, j'ai été professeur. Certains de mes anciens élèves étaient devenus officiers de police ou officiers du département civil. Certains avaient pris leur retraite. Ils collectaient de l'argent et me

l'apportait quand j'étais en prison. C'est ma famille qui m'a raconté cela lorsqu'elle est venu me rendre visite.

**Avez vous rencontré un employé de la prison qui a sympathisé avec vous ?**

La première fois, j'ai sympathisé avec les gardiennes et je les aidais : ainsi, un jour, j'ai remarqué que l'une des gardiennes était enceinte et je lui ai donné une robe de maternité. Je les traitais comme mes filles. Parfois je leur donnais de l'argent quand j'apprenais qu'un membre de leur famille était décédé. En fait, ils dépendaient de notre soutien. Dès lors, ils nous comprenaient d'avantage. La plupart du temps, comme ils réalisaient que nous étions des politiciens et qu'ils pourraient dépendre un jour de nous, nous avions de bonnes relations avec eux.

En fait, je les plaignais plus que moi même car ils étaient en prison 24/24h. Ils étaient de garde pendant trois jours d'affilée.

S'ils étaient assignés au poste de nuit, ils devaient dormir le jour. Ils n'avaient pas le temps de lire et n'avaient aucune connaissance.

**Pourquoi avez vous été relâchée en 1992 ? Comment s'est passée votre libération ?**

À cette époque se tenait la première Convention Nationale et un communiqué officiel avait annoncé la libération de prisonniers politiques. Avant d'être libérés, les prisonniers politiques devaient répondre à un questionnaire des Renseignements Militaires. Les questions étaient par exemple "Pourquoi aimez vous Aung San Suu Kyi ?" : je devais répondre évasivement et avec tact, ce qui n'est pas trop difficile à faire avec la langue birmane. Je répondais : "Je l'aime bien parce que c'est une femme". Ce genre de réponse peut être donné par n'importe qui. A la question "Qu'allez vous faire après votre libération ?", je répondais : "J'irai au centre de méditation" ou bien "Je m'occuperai de ma grande tante". Je ne donnais jamais de vraies réponses.

**Pourquoi avez vous été arrêtée à nouveau en 1997 ? A combien d'années avez vous été condamnée ?**

Quand je fus arrêtée la deuxième fois, j'étais toujours engagée en politique. J'étais vice-présidente du Comité d'Organisation de la NLD à Rangoun. Je m'étais engagée à nouveau en 1995, après la libération d' Aung San Suu Kyi. J'étais membre de la branche sociale de la NLD. J'étais aussi secrétaire du département au travail et présidente de la branche "droits des femmes" pour la division de Rangoun. En 1997, des articles du "Myanmar Lights", le journal d'Etat, disaient que la NLD allait assister à une deuxième Convention Nationale. A cette époque, la première Convention Nationale avait été interrompue. Avec la libération d'Aung San Suu Kyi, tout le monde se demandait si la NLD allait participer de nouveau à la Convention Nationale. Quand on l'interrogeait à ce sujet, Aung San Suu Kyi ne disait pas clairement si la NLD allait participer ou pas.

A cette époque, la Convention Nationale était une question délicate : quiconque critiquait la Convention Nationale pouvait être condamné sous la loi 5/96, autrement dit à 10 ans de prison minimum.

Il était très difficile de communiquer avec les médias étrangers. A cette époque, les lignes téléphoniques de tous les membres de la NLD étaient coupées, sauf la mienne. Ainsi, la BBC me contacta, grâce à un de mes amis membres du Parlement. J'informais alors le reporter de la BBC que la NLD n'assisterait pas à la Convention Nationale parce que nous désapprouvions le membre qui était chargé de convoquer la Convention et que nous exigions que le processus de la Convention National soit réformé. Comme le reporter ne connaissait que mon nom et mon numéro de téléphone, je me sentis obligée de lui expliquer ma position à la NLD, afin de donner crédit aux informations que j'avais fourni.

J'avais parlé à des médias extérieurs donc je m'attendais à être arrêtée. Les Renseignements Militaires ne vinrent pas me chercher immédiatement.

Pendant l'interrogatoire, ils me demandèrent "pourquoi avez vous parlé à la BBC et comment ont ils obtenu votre numéro de téléphone ?". Je n'étais même pas capable de leur dire comment ils étaient rentrés contact avec moi. Deux jours plus tard, je fus envoyée à la prison Insein, et condamnée à la prison à vie. Je devais en outre purger les 10 années restantes de ma première condamnation !

Je fus finalement libérée en 2003 en raison de ma santé faiblissante et aussi parce qu'à cette époque Daw Aung San Suu Kyi et le SPDC tentaient de mettre en oeuvre une sorte de feuille de route pour permettre la réconciliation nationale. Dans ce contexte, des prisonniers politiques furent relâchés et j'étais l'une d'entre eux.

**Comment Amnesty International a t'elle obtenu votre libération ?**

Ils ont demandé au SPDC de me relâcher à cause de mon vieil âge. Mais il ne faut pas s'y tromper : ma libération est bien plus liée au processus de réconciliation qui était engagé qu'aux pressions d'Amnesty International. Malheureusement, le SPDC se moque bien de ce qu'Amnesty International essaie de faire pour libérer les prisonniers politiques.

**Comment vous sentiez vous quand vous avez été relâchée ?**

(rires)

La première fois, j'étais vraiment heureuse. La seconde fois, j'ai été très surprise. Quand les gardes sont venus me chercher, je ne savais même pas que j'allais être libérée et pourquoi.

**Pourquoi avez vous quitté la Birmanie ?**

En 2003, suite à l'arrestation d'Aung San Suu Kyi à Depayin, de nombreux parlementaires, dont moi-même, écrivirent un courrier à Kofi Annan et au général Than Shwe, le 9 juillet. Je fus arrêtée peu de temps après. Cette fois-ci, j'avais peur de finir en prison pour le restant de mes jours. Je fus détenue pendant seulement une nuit et je m'aperçus très vite que les renseignements militaires ne savaient pas que j'avais participé à l'élaboration de ce courrier. Il me relâchèrent et je décidai alors de quitter la Birmanie avant qu'ils ne s'en rendent compte.

**Quelle est votre situation aujourd'hui ?**

Aujourd'hui, je suis secrétaire de l'Union des Membres du Parlement (MPU), et également secrétaire de la Ligue Nationale pour la Démocratie en Exil. J'ai été élue secrétaire du MPU en mars 2004, durant le congrès du MPU qui s'est tenu à Washington.

Je vis à Mae Sot, en Thaïlande.

J'ai une carte d'identité australienne et chaque mois le gouvernement australien me verse une pension de 900 dollars (australiens).



*Interview réalisée par Sarah Astier le vendredi 28 octobre 2005, à Mae Sot (Thaïlande).*

**Daw San San**

Photo : S. Astier

## CHAPITRE QUATRE

# SOUS LA BOTTE DU SPDC

### Les violences faites aux femmes, dans les zones ethniques

"De sérieux incidents de violences sexuelles à l'égard des femmes continuent d'être rapportés à travers le pays. Les femmes et les filles des minorités ethniques sont particulièrement menacées de viols ou de harcèlement par les acteurs étatiques. En conséquence, leur liberté de mouvement se voit constamment restreinte dans la mesure où la peur les empêchent de voyager seules". *Rapport de Paulo Sergio Pinheiro, rapporteur spécial du Haut Commissariat aux Réfugiés, sur la Situation des droits humains au Myanmar, 7 février 2006.*

En dépit des affirmations rassurantes du SPDC concernant les droits des femmes en Birmanie, notamment envers la CEDAW, des rapports d'institutions ou d'ONG font régulièrement état de violences graves et répétitives, en particulier envers les femmes issues des minorités ethniques. Comme les hommes, elles sont soumises aux déplacements de population ou au travail forcé.

Mais elles font également face à des violences spécifiques, tels que les viols, utilisés comme une véritable arme de guerre dans le contexte de guerre civile, la traite des êtres humains -vers les marchés de la prostitution en Thaïlande, Malaisie, Chine ou encore au Japon- ou les mariages forcés avec les paysans pauvres chinois -conséquence de la politique de l'enfant unique dans ce pays... Tous ces abus sont évidemment les conséquences directes d'une politique agressive et raciste de la junte envers les minorités.

## Déplacements de population

"Les accusations de déplacements forcés de population ne sont pas fondées : la vérité est que nous avons déplacé les populations dans des zones plus sûres pour les protéger des atrocités commises par les groupes rebelles." *Délégation du Myanmar auprès des Nations Unies*

Depuis les années 70, le SLORC puis le SPDC ont mis en place une politique de déplacements forcés de villages afin de réduire l'influence des groupes rebelles, dans les zones ethniques. Etre à proximité des villages permet en effet aux insurgents de se ravitailler en nourriture, d'obtenir des informations des civils et d'engager de nouvelles recrues, par la force ou la persuasion. En général, le chef du village reçoit une lettre du régime, ordonnant d'évacuer les lieux en quelques jours. Bien sûr, aucune compensation n'est versée aux civils, obligés de se séparer de leurs terres et de leurs biens. La moindre tentative de résistance de leur part est considérée comme suspecte et les soldats n'hésitent pas à torturer, violer ou tuer toute personne soupçonnée d'avoir des contacts avec les rebelles.

Dans le meilleur des cas, les militaires ordonnent aux villageois de s'installer dans des camps temporaires. Organisés a minima, ces camps se situent généralement dans des zones rurales ou péri rurales, où il n'y a pas assez d'eau, pas de routes et des terres non cultivables. L'armée donne parfois de la nourriture, mais en quantité toujours insuffisante. En plus des conditions de vie difficiles, les civils sont souvent obligés de travailler de force pour l'armée afin de construire des campements ou des routes et d'apporter de la nourriture aux militaires. Dans ces camps, les femmes de tout âge sont sérieusement exposées aux violences sexuelles. Les ressources médicales y sont très insuffisantes et se développent ainsi toutes sortes de maladies bénignes qui pourraient être soignées. L'armée contrôle ces sites d'une main de fer et les civils ne peuvent sortir sans permission. En général, les soldats ordonnent aux civils de ne pas aller dans leurs villages avant que le groupe rebelle ait capitulé. Or, il arrive que des villageois tentent d'y retourner pour récupérer des biens ou secourir des membres de leurs familles restés cachés parce que malades ou trop âgées pour se déplacer. Si les villages n'ont pas été entièrement pillés et brûlés, la zone, désormais zone de combats, est devenue un champ de mines antipersonnelles.

Il arrive également que les villageois se réfugient dans des camps appartenant aux groupes rebelles : les conditions de vie n'y sont malheureusement pas meilleures et les femmes aussi, dans une moindre mesure, exposées aux violences sexuelles. Les possibilités d'aller à l'école ou de trouver un travail sont réduites.

En réalité, une grande partie des personnes déplacées de force se cache dans la jungle, où elle tente de survivre. Souvent, ce sont des gens qui ont fui les camps du SPDC ou cherchent à échapper au travail forcé. Apeurés et affamés, ils attendent souvent des mois entiers, avec l'espoir de regagner un jour leurs villages. Pour les femmes avec de jeunes enfants, il est difficile de fuir dans la jungle. D'une part, si leur enfant pleure, c'est tout le groupe qui risque d'être repéré par les militaires. D'autre part, les enfants sont particulièrement vulnérables aux maladies infectieuses comme la malaria.

Dans l'espoir d'une vie un peu moins précaire, certains civils tentent de traverser désespérément les frontières avec les pays voisins, en particulier vers la Thaïlande, illégalement.

Il est difficile de chiffrer le nombre total de personnes déplacées en Birmanie. Sur 5 millions de personnes déplacées en Asie et 21 millions dans le monde, il est estimé à plus d'un million. Parmi elles, il y aurait plus de 300 000 Shan, 300 000 Karen, 40 000 Mons, 50 000 Karenni.

Il ne faut pas oublier que le développement d'infrastructures liées au tourisme de plus en plus important en Birmanie est une autre cause de déplacements forcés de populations. La construction de barrages ou de pipe-lines -comme celui de Total- sert aussi de prétexte aux confiscations de territoires ainsi qu'au recours au travail forcé.

## Travail forcé

"Aux alentours de mon village, le SPDC avait installé plusieurs camps. Le SPDC recrutait de force des gens pour construire des routes ou des barrages... A cette époque je vivais avec ma grand-mère. Comme elle était trop âgée, c'est moi que les soldats ont recruté. J'avais 11 ans. Le SPDC venait souvent fouiller la maison de ma grand-mère. Ils entraient sans enlever leurs chaussures, et sans respect. Parfois ils nous volaient nos biens (1)."

En Birmanie, les lois qui permettent l'usage du travail forcé remontent à l'époque coloniale. Deux lois en particulier, le *Town Act of 1907* et le *Village Act of 1908*, rendent légale sa pratique, sous trois conditions : le travailleur doit être sans travail, en bonne santé et un salaire minimum négocié à l'avance doit lui être versé. Après l'indépendance, les gouvernements successifs ont maintenu l'usage de ce travail obligatoire.

Bien que la Birmanie ait ratifié l'article 11 de la convention 29 de l'OIT en 1955, qui vise à supprimer l'utilisation du travail forcé sous toutes ses formes, le SPDC y a recours massivement et sans scrupule pour ses activités économiques, ses opérations militaires, la construction et le maintien d'infrastructures (routes, ponts...), ses projets agricoles. Les conditions de travail sont dégradantes et inhumaines.

L'utilisation du travail forcé existe tout d'abord dans les prisons : il y aurait ainsi selon l'AAPP (2) près de 21 camps de travail dans lesquels les prisonniers politiques sont contraints de casser des pierres ou d'effectuer des travaux de construction, à longueur de journées.

Le travail forcé est aussi pratiqué plus secrètement pour des projets gouvernementaux dits "de développement" -largement médiatisés par le régime auprès de la communauté internationale. Les villageois sont par exemple utilisés pour l'exploitation des ressources naturelles (jade, bois de construction, caoutchouc...), dont les bénéficiaires directs sont les hauts responsables militaires.

La forme la plus connue de travail forcé en Birmanie reste le recours à des porteurs au service des militaires, dans les zones de conflits. Afin d'obtenir le nombre nécessaire de civils, les autorités locales envoient une lettre aux chefs des villages en exigeant un certain quota de travailleurs. De manière plus arbitraire, les militaires font irruption chez les civils et trouvent un prétexte quelconque -non paiement d'une taxe par exemple- pour arrêter le chef de famille et l'envoyer travailler comme porteur. Il est très difficile d'éviter le travail forcé, à moins d'avoir assez d'argent pour soudoyer les autorités.

Beaucoup d'hommes tentent dès lors d'y échapper en se cachant dans la jungle, laissant femmes et enfants dans les villages. Les femmes deviennent de facto chefs de famille. Malgré le pillage régulier de leurs réserves par les militaires, elles doivent se battre tous les jours pour nourrir leur famille et éduquer leurs enfants, ne sachant si elles reverront un jour leur mari.

Le chef de famille absent, les militaires n'hésitent pas à utiliser la main d'oeuvre féminine de tout âge. Les femmes jeunes et célibataires sont particulièrement prisées : plus dociles, elles seront parfois mariées de force à des soldats, une entreprise qui répond à une logique raciste d'assimilation des minorités ethniques à l'ethnie Bama, dominante.

Contraintes de porter des charges allant de 20 à 50 kilos, elles ne reçoivent parfois pas de nourriture pendant des journées entières et de l'eau en quantité insuffisante. Comme les hommes, les femmes sont exposées à la brutalité des militaires. Une porteuse trop affaiblie ou lente est généralement battue et abandonnée dans la jungle -où elle ne survivra pas longtemps- ou bien exécutée froidement par les militaires pour l'empêcher de donner éventuellement des informations aux rebelles. Enfin, les femmes sont souvent envoyées à l'avant des bataillons afin de servir de "détecteurs humain" pour les mines anti-personnelles. A ces pratiques inhumaines, s'ajoute la menace permanente d'être agressées sexuellement.

## Viols comme arme de guerre

"Trois femmes, âgées de 18, 21 et 24 ans ramassaient du bois pour le feu dans une forêt proche de la route, près du village de Pa Sak, dans la petite commune de Murng Hsat, lorsque 80 soldats du bataillon LIB 359 les capturèrent et les interrogèrent. Au bout d'un moment, le capitaine Htun Kyaw emmena la plus jeune fille derrière un buisson et la viola. Puis il ordonna à ses jeunes officiers de la violer à leur tour. Ensuite les soldats la battirent à mort avec des bâtons." (cas 105, Licence to Rape)

Les violences sexuelles perpétrées par les militaires dans les zones ethniques envers les femmes, loin d'être des actes isolés, constituent une stratégie sciemment encouragée par la junte. Elle permet tout à la fois de "remonter le moral des troupes" de l'armée birmane, tout en sapant celui des populations ethniques et donc leur éventuel support aux rebelles. L'utilisation du viol comme arme de guerre en Birmanie est régulièrement dénoncée par des ONG internationales ainsi que des organisations pro démocratiques de birmans en exil.

En général, ces dernières enquêtent auprès des survivantes exilées dans les camps de réfugiés car les investigations directes en Birmanie restent très difficiles. Il existe désormais une importante documentation concernant les viols commis dans les zones Shan, Karen, Karenni, Chin, Arakanaise, ainsi que dans les divisions Tenasserim et Sagaing. Depuis 1988, malgré la signature d'accords de cessez-le-feu dans la plupart de ces régions, la présence militaire s'y est accrue considérablement.

Depuis quelques années, des organisations -souvent des organisations de femmes- publient des rapports (3) pour dénoncer les viols de guerre et le climat d'impunité dont bénéficient les militaires. On retient surtout *Licence to Rape*, le premier en la matière, publié en mai 2002 par la Shan Human Right Foundation (SHRF) et la Shan Women Action Network (SWAN), qui a connu un retentissement important à l'échelle internationale. Ce rapport détaille 173 incidents de violences sexuelles, commis entre 1996 et 2001 sur 625 femmes et fillettes, dans l'Etat Shan, où le nombre de bataillons de l'armée birmane a triplé depuis 1988.

Dans leur majorité, les viols répertoriés ont été commis sur des femmes qui avaient été déplacées de force et qui se trouvaient en dehors des sites de "relocation", souvent à la recherche de nourriture. Les viols ont aussi eu lieu sur des femmes soumises au travail forcé, notamment pendant la nuit, où elles doivent dormir à proximité des militaires.

De 4 ans à 80 ans, des femmes de tous âges sont violées. Les femmes les plus exposées demeurent celles dont un membre de la famille est soupçonné d'avoir des liens avec les rebelles. Il n'est pas rare que les viols soient commis devant la famille des victimes ou devant des villageois, ce qui montre bien le sentiment de parfaite impunité des militaires et leur volonté d'avoir un impact sur des communautés entières.

Dans 83% des cas rapportés dans ce rapport, les viols sont commis par des officiers, qui n'hésitent pas ensuite à ordonner à leurs troupes de "finir le travail". En effet, sur l'ensemble des viols répertoriés dans *Licence To Rape*, 61% sont en réalité des viols collectifs.

La cruauté de ces violences sexuelles dépasse l'entendement : les militaires introduisent parfois des couteaux ou des armes dans le vagin de leurs captives et mutilent certaines parties de leur corps (poitrine, lèvres, oreilles...). Suite aux viols, les décès sont fréquents, en particulier chez les jeunes filles pré pubères.

Dans 25% des cas recensés dans *Licence to Rape*, les femmes survivantes sont tuées par balle, étouffées, battues à mort, poignardées ou encore brûlées vives pour les empêcher de rapporter les faits. De toute façon, les chances de poursuivre les agresseurs sont minces et la peur d'y perdre la vie dissuade tout témoin de se manifester.

Souvent, aucun effort n'est fait pour dissimuler le corps des victimes. Laisser la dépouille des femmes nues bien en vue de tous, dans un ravin, un ruisseau voire accrochée à un arbre, renforce la stratégie d'intimidation des populations ethniques.

Après la parution de *Licence to Rape*, le SPDC a répondu que ce rapport n'était qu'un "complot visant à diffamer l'image de Myanmar et de la Tatmadaw", une armée qui "a toujours prioritairement protégé les intérêts du peuple"(4). Malgré les demandes répétées de Paulo Sergio Pinheiro, le rapporteur spécial de l'ONU, la junte n'a jamais engagé d'enquête indépendante au sujet de ces accusations.

Pourtant, en 2004, un rapport de la Women's League of Burma (3) révélait même que les viols perpétrés par l'armée birmane n'avaient pas seulement lieu dans les zones de conflits mais également dans les zones où des accords de "cessez-le-feu" ont été signés.

En plus du déni de la junte, les femmes n'ont que très rarement accès à des services médicaux ou psychologiques. Les femmes survivantes contractent parfois le sida ou tombent enceinte de leur agresseur, dans un pays où l'avortement est considéré comme un crime, même en cas de viol.

## **Traite d'êtres humains, mariages forcés...**

"Le trafic de personnes -du recrutement illégal et hautement profitable, en passant par le transport puis la vente d'être humains dans le but d'exploiter leur travail- est une forme d'esclavage qui doit être éliminée."  
Human Rights Watch

Dans un pays où l'économie est au plus bas, les femmes -notamment celles des minorités ethniques- peinent à trouver du travail. Or, de plus en plus sont veuves ou sans mari et ont besoin de travailler (voir aussi chapitre 6).

Par ailleurs, le système éducatif est tellement défaillant que les étudiantes ont souvent du mal à poursuivre leurs études : elles doivent faire appel à des cours privés tenus par des professeurs qui tentent d'améliorer leur salaire de misère. Les frais de scolarité ont aussi fortement augmenté ces dernières années : ils s'élèvent parfois à 100 000 kyats (environ 1000 euros) pour l'année, ce qui représente une fortune pour les familles. Aussi les étudiantes tentent-elles de plus en plus de décrocher des petits boulots pendant l'été.

Cette offre croissante de main d'oeuvre féminine est une aubaine pour les trafiquants. Ces derniers promettent aux femmes un emploi bien payé, souvent dans un pays limitrophe, qu'elles acceptent avant de réaliser trop tard le piège qui se referme sur elles : réseaux de prostitution, mariages forcés... Un grand nombre de femmes est ainsi trafiqué jusqu'en Chine et en Thaïlande ou jusqu'au Pakistan, via le Bangladesh.

En mai 2005, un rapport de l'organisation des femmes Kachin (la KWAT) (5) reportait près de 63 cas de trafics ayant eu lieu entre 2000 et 2004. Au total, ils auraient impliqué 85 femmes et jeunes filles âgées de 14 à 20 ans, venant pour la plupart de Myitkyina et Bhamo, dans l'Etat

Kachin.

Le rapport révèle que des femmes Kachin sont trafiquées pour être mariées de force en Chine, où la politique de l'enfant unique conjuguée à la pratique abortive des fœtus féminins a créé une situation de pénurie d'épouses. Ce trafic aurait commencé au début des années 1990, avec une accélération notable à partir de 2003.

Les jeunes femmes sont souvent vendues par des membres de leur famille ou des amis de leurs parents, auxquels elles faisaient confiance. Ceux-ci leur proposent une opportunité de travail et voyagent souvent avec elles jusqu'à la frontière. Puis elles passent entre les mains du trafiquant, qui se fait passer pour l'employeur. En général, le trafiquant a été contacté par la famille du futur mari, qui croit que les femmes Kachin cherchent volontairement à se marier en Chine. Il arrive que des familles qui découvrent la supercherie aident la jeune fille à retourner chez elle. Mais la plupart du temps, elles ferment les yeux sur un trafic fort lucratif : les sommes versées aux trafiquants varieraient entre 5 000 yuan (environ 625 dollars) et 15 000 yuan (environ 1 875 dollars).



Photo : Timothy Syrota

Les femmes réalisent en général tardivement qu'elles ont été trafiquées. L'espoir suscité par le voyage et l'impossibilité de communiquer avec leur nouveau "mari" dans une langue commune

permet toutes les illusions.

Trafiquées parfois à des milliers de kilomètres de leur ville d'origine -certaines jusqu'à Pékin-, le retour est évidemment très difficile voire impossible. Elles doivent d'abord se sortir des griffes de leurs "maris", qui n'hésitent pas à les séquestrer pour les empêcher de fuir. Puis c'est la cavale dans un pays dont elles ignorent tout. Sans argent et sans soutien, elles courent le risque d'être trafiquées de nouveau. Sans papier, elles sont exposées aux arrestations policières et à la prison en Chine.

Lorsqu'elles parviennent à retourner en Birmanie, ce n'est pas fini : elles doivent souvent affronter la stigmatisation de leur communauté qui pense qu'elles se sont prostituées. En outre, certaines ont été enceintes de leur "mari" et reviennent avec un enfant : il leur sera très difficile de se remarier si elles le souhaitent.

Elles peuvent également être poursuivies pour sortie illégale du territoire et accusées de prostitution, pour des peines allant jusqu'à 3 ans.

Bien que le Myanmar/Birmanie soit signataire depuis le 30 mars 2004 du Protocole de prévention, suppression et punition du trafic des personnes -en particulier des femmes et des enfants- le régime ne s'est toujours pas attaqué aux racines du problème. Au contraire, il les a renforcés en publiant des lois qui restreignent la liberté de mouvement des femmes : une loi initiée en 1996 interdit par exemple l'obtention d'un passeport pour les femmes âgées de 16 à 25 ans, qui veulent travailler à l'étranger ou voyager seules à l'intérieur du pays. Dans les deux cas, elles doivent être accompagnées, une décision qui renforce finalement la dépendance des femmes vis à vis de leurs trafiquants lors des déplacements. De plus, le gouvernement refuse toujours d'accorder des cartes d'identité à une majorité de Kachin, malgré l'accord de cessez-le-feu qui a été signé en 1994 dans la région. Un facteur supplémentaire qui renforce la vulnérabilité des femmes trafiquées.

Les femmes Kachin se sont adressées à la Fédération aux affaires féminines du Myanmar, sans succès. Créée et présidée par la femme du dictateur Than Shwe, on peut en effet douter que cette fédération ne soit disposée à aider les femmes des minorités ethniques victimes de l'armée !

### **...et prostitution**

"Quand nous étions à Mung Hsu, nous ne sommes pas devenues serveuses ou vendeuses comme nous le pensions. Nous avons été forcées à travailler comme prostituées dans un salon de massage. Nous y sommes restées 4 mois. Nous étions traitées de toutes les façons. Nous avons essayé de nous échapper une première fois, sans succès." (cas 29, rapport KWAT)

Le rapport de la KWAT révèle également un trafic important de femmes à des fins de prostitution. Les femmes Kachin sont souvent trafiquées dans les villes de la frontière chinoise et dans le sud-ouest du Yunnan, dans des bordels situés près des zones d'exploitation minière. Des femmes de toutes les régions ethniques sont en fait utilisées pour "l'industrie du sexe". Environ 10% sont des trafics domestiques pour des karaoké ou des salons de massages - faisant office de bordels- dans l'Etat kachin, l'Etat Shan ou vers la capitale, Rangoun.

Les femmes Shan, réputées pour leur beauté, sont surtout trafiquées vers la Thaïlande. Deux facteurs majeurs permettent d'expliquer la présence notable de femmes Shan en Thaïlande : tout d'abord, les politiques d'éradication du trafic de drogue engagées par le SPDC dans le nord de l'Etat Shan ont massivement appauvri les villageois qui cultivaient de l'opium. Cette situation les pousse de plus en plus à chercher un travail en Thaïlande (voir aussi chapitre 6). De plus, le

gouvernement thaï ne reconnaissant pas les Shan comme réfugiés, ils n'ont pas la possibilité d'entrer dans les camps situés à la frontière, ce qui restreint leurs opportunités pour quitter la Birmanie. Ainsi, beaucoup de femmes Shan, après avoir cherché de l'aide auprès d'agents, se retrouvent à travailler comme prostituées dans les karaokés et "gogo-bars". Les femmes entrent parfois dans la prostitution de leur plein gré mais n'imaginent pas les conditions de travail et les risques encourus pour leur santé.

Dans la majorité des cas, les filles sont vendues par des membres de leur famille à des trafiquants qui utilisent la tromperie, les menaces ou la drogue pour contrôler leurs captives. Beaucoup des témoignages de femmes font état de viols à répétition pendant toute la durée du voyage puis dans les bordels par leurs proxénètes. Les jeunes femmes et filles sont les plus prisées.

Dans le meilleur des cas, les femmes parviennent à s'échapper et à vivre dans le "pays d'accueil" une vie un peu meilleure que si elles étaient restées en Birmanie. Dans le pire des cas, elles sont tenues à l'écart de toute communication, obligées de travailler dans des conditions d'esclavage. Il est difficile de connaître la situation générale des femmes originaires de Birmanie dans les bordels. Les femmes doivent souvent payer leur "dette" (le prix auquel elles ont été achetées par le proxénète) et travailler pendant des mois sans toucher de salaire.

Les trafiquants sont souvent puissants et protégés : ils parviennent facilement à échapper aux arrestations, notamment en raison de liens complices qu'ils entretiennent avec la police de frontière et d'autres personnages officiels, facilement corrompibles. Ce système étant bien rodé, il semble difficile de changer les choses, à moins de faire pression sur le gouvernement thaï pour qu'il lutte contre la corruption en revoyant par exemple le salaire des policiers (3 500 bath en moyenne, 70 euros).

Au total, il y aurait plus de 40 000 prostituées originaires de Birmanie en Thaïlande. Dans 10 ans, on estime qu'une prostituée sur deux sera originaire de Birmanie dans ce pays.

Il est difficile d'évoquer la prostitution en Birmanie et vers les pays voisins sans évoquer la propagation du virus du Sida. La Birmanie connaîtrait à ce jour le niveau le plus élevé d'Asie (6), un problème que la junte refuse évidemment de reconnaître. Le taux de contamination du VIH atteindrait 7,5% dans certaines régions ethniques (7). A titre de comparaison, il est de 2% au Cambodge et de 1,5% en Thaïlande.

On ne sait pas combien de militaires sont infectés. En général, si un militaire se révèle positif, il est renvoyé de l'armée.

Pour mesurer l'étendue du problème rappelons que 0,27% du PIB est consacré à la santé publique en Birmanie et qu'une femme peut être arrêtée et condamnée si elle est munie d'un préservatif...

\*\*\*\*\*

(1) Museh, interview réalisée par Sarah Astier

(2) AAPP, Association d'Aide aux Prisonniers Politiques

(3) \_Licence to Rape (Permis de violer), SWAN et SHRF, 2002  
\_No Safe Place (Pas de lieu sûr) Refugees International, 2003

- \_ ....., Earth Rights International, 2003
  - \_ Shattering Silences, KWO, 2004
  - \_ System of Impunity, WLB, 2004
  - \_ Catwalk to the Barracks, MWO, 2005
- (4) The New Light of Myanmar (journal de propagande du régime), 2002  
(5) Driven Away, trafficking of Kachin women on the China-Burma border ("Pourchassées : le trafic des femmes Kachin à la frontière sino-birmane"), Kachin Women Association Thailand (KWAT), mai 2005  
(6) Sources : IPS Inter Press Service  
(7) Par exemple autour de Hpa-an (Etat Karen)



Photo : Timothy Syrota

## **REFUGIEES DANS LES CAMPS ?**

### **Situation des femmes de Birmanie dans les camps de réfugiés**

Tous les jours, des centaines de familles tentent de fuir les persécutions de l'armée birmane en traversant illégalement les frontières, à la recherche d'une vie un peu meilleure. Leurs espoirs vont rencontrer d'importants obstacles dans les pays voisins (Thaïlande, Bangladesh, Inde, Malaisie...), dont aucun n'est à ce jour signataire de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés.

La Thaïlande, le principal pays d'accueil, a notamment durci ces dernières années sa politique envers les réfugiés. Ceux qui obtiennent l'autorisation de vivre dans l'un des 9 camps le long de la frontière birmano-thaïe devront s'adapter à une vie précaire et difficile. Pour les autres, ils risquent d'être déportés à tout moment en Birmanie. Dans ce contexte, les femmes sont souvent les premières victimes de violences, à commencer par celle de ceux qui devraient les protéger : leurs maris et les soldats thaïs qui gardent les camps. Pourtant, des femmes s'organisent et tentent de mettre en place des programmes d'entraide, de sensibilisation et d'éducation.

## Situation générale

Comme il a été vu dans les deux chapitres précédents, des atteintes aux droits humains - détentions arbitraires, torture, déplacements forcés, travail forcé, viols comme arme de guerre - sont perpétrées de manière répétitive par la junte militaire au pouvoir et son armée. Dans ces conditions, des familles entières traversent illégalement les frontières pour tenter de trouver refuge dans les pays voisins. D'après l'enquête du Comité aux Réfugiés (des Etats Unis) (1) parue en 2005, plus de 650 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de Birmanie se trouveraient ainsi aujourd'hui au Bangladesh, en Inde, en Malaisie et en Thaïlande. On estime qu'il y aurait aussi près d'un million de personnes déplacées en Birmanie (se cachant dans la jungle), susceptibles d'aller se réfugier ensuite dans les pays voisins.

Or, dans ces pays "d'accueil", la sécurité des réfugiés n'est pas garantie puisque aucun d'entre eux n'est signataire de la Convention de 1951 des Nations Unies. Cette convention interdit par exemple aux Etats de renvoyer un réfugié dans une zone *"dans laquelle sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social particulier ou à une opinion politique"*. Cela dit, ces pays sont soumis au respect d'autres conventions internationales relatives aux droits humains, les obligeant à assurer la protection d'un certain nombre de droits fondamentaux pour tous, y compris pour les réfugiés.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés pour les Nations Unies (HCR) est parfois présent dans ces pays (lorsqu'il y est autorisé) pour organiser le transfert de réfugiés vers des pays tiers signataires de la Convention de 1951 (Etats-Unis, Australie, Canada, Norvège, Suède, Angleterre...). Obtenir la protection du HCR puis celle d'un pays tiers peut prendre des années. Les réfugiés qui l'obtiennent sont installés dans des camps, en attendant un transfert éventuel. Les autres, demandeurs d'asile ou sans papier, tentent de travailler mais sont exposés à des arrestations et parfois renvoyés en Birmanie. La distinction entre réfugiés et travailleurs migrants n'est pas des plus évidentes car ces personnes quittent souvent la Birmanie pour les mêmes raisons, mais seuls les premiers ont la chance d'être reconnus réfugiés (voir le chapitre suivant).

## Situation au Bangladesh, en Inde et en Malaisie

Au Bangladesh, la majorité des réfugiés sont des musulmans Rohingyas qui font face à des persécutions ethniques dans l'Etat de l'Arakan (à l'ouest de la Birmanie), d'où ils sont pourtant natifs (2). En 1992, 250 000 d'entre eux (soit presque un tiers des Rohingyas peuplant la Birmanie) avaient fui vers le district Cox's Bazar, au Bangladesh. Beaucoup ont ensuite été rapatriés sous la pression du gouvernement bangladais. Aujourd'hui seuls 22 000 Rohingyas sont toujours réfugiés au sud du pays, dans les deux principaux camps. Des milliers de Rohingyas sont aussi trafiqués en Inde ou au Pakistan, dont des femmes et des jeunes filles vendues pour y être prostituées.

En Inde, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile a été estimé à 60 000 personnes (3), principalement d'origine ethnique Chin mais aussi Bama et Kachin. Dans l'Etat du Mizoram, au nord-est de l'Inde, la situation est particulièrement difficile pour les 50 000 Chin qui tentent d'y vivre. Accusés d'être à l'origine des problèmes sociaux de la région, ils sont souvent persécutés par des groupuscules politiques locaux. En outre, le gouvernement indien n'autorise pas plus le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) que les étrangers à pénétrer dans les camps. Il est donc difficile de connaître la situation des réfugiés politiques. Or, ceux-ci sont fortement exposés à des déportations en Birmanie puisque l'Inde a récemment signé un accord avec le SPDC

visant à lutter contre tout groupe de résistance sur leurs territoires respectifs.

En Malaisie, il y aurait environ 25 000 demandeurs d'asile et réfugiés originaires de Birmanie (4), essentiellement des Chin et des Rohingyas. Dans ce pays, les lois sur l'immigration considèrent les réfugiés et demandeurs d'asile comme illégaux et il n'est pas rare que la police vienne arrêter ces personnes devant le bâtiment du HCR. Ils sont souvent renvoyés en Thaïlande.

## Situation en Thaïlande

La Thaïlande est le pays accueillant le plus de réfugiés, soit près de 453 500 personnes (5), issues de différents groupes ethniques : Karen, Karenni, Shan, Pa'o, et Mon. A la fin de l'année 2005, on estimait à 142 920 le nombre de réfugiés vivant dans les neuf camps le long de la frontière birmano-thaïe (6).

Les premiers camps officiels ont été créés en Thaïlande en 1984 dans la province de Tak après une attaque de l'armée birmane contre la KNU (branche armée de la KNU, organisation des dissidents karen). Beaucoup de karen avaient alors fui leurs villages. Aujourd'hui on dénombre sept camps majoritairement karen dont la population totale est d'environ 105 000 personnes (7). Les deux autres camps, dans la province de Mae Hong Song, accueillent principalement des réfugiés karenni.

Si la Thaïlande a été relativement généreuse dans l'accueil de réfugiés sur son territoire, il est vrai aussi qu'elle n'a jamais encouragé de solutions de long terme pour ces personnes. L'idée prévaut qu'il ne faut pas rendre ces camps trop attractifs par rapport aux conditions de vie en Birmanie, afin d'éviter un afflux plus important de réfugiés. Par ailleurs, le pays n'est pas signataire de la Convention de 1951 et a déjà violé un certain nombre de normes relatives aux réfugiés en forçant le retour de certaines personnes en Birmanie, malgré les menaces de persécutions et de torture qui pesaient sur elles.

Les politiques de la Thaïlande à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile sont devenues beaucoup plus intolérantes ces 5 dernières années. Cela était dû principalement à la volonté de Taksin Shinawatra, le premier ministre élu en 2001, d'améliorer les relations économique politiques historiquement tumultueuses entre la Birmanie et la Thaïlande. C'est ainsi que les deux pays ont multiplié les signatures d'accords économiques et commerciaux et que la Thaïlande a déclaré en 2002 qu'aucun groupe d'opposition n'aurait le droit d'engager des activités contre un pays limitrophe depuis son territoire.

Dans ce contexte, il est de plus en plus difficile pour les groupes pro démocratiques de continuer leurs activités en Thaïlande sans être exposés à des pressions du gouvernement voire des arrestations et la déportation vers le pays qu'ils ont fui (8). La vulnérabilité de ces personnes est d'autant plus préoccupante que la Thaïlande et la Birmanie ont également signé un Mémoire d'entente en juin 2003, qui engage la Thaïlande à déporter officiellement chaque mois 400 demandeurs d'asile birmans sans-papiers en Birmanie. Et ce, en plus des 10 000 migrants illégaux qu'elle reconduit chaque mois aux check points (9).

Les conséquences pour les réfugiés sont un confinement plus important à l'intérieur des camps, l'admission plus difficile de nouveaux arrivants et une dépendance accrue envers les organisations et agences humanitaires.

## Conditions de vie dans les camps

Situés dans des zones isolées souvent montagneuses, les camps de réfugiés sont maintenus à l'écart des villes et de l'attention de la population du pays d'accueil. L'accès y est généralement interdit aux journalistes et autres visiteurs, sauf autorisation spéciale des autorités du camp. Les réfugiés n'ont pas la possibilité d'avoir de téléphone portable ou d'accès à Internet ce qui renforce leur sentiment d'isolement par rapport à leurs proches restés en Birmanie ou travaillant illégalement dans les grandes villes.

En Thaïlande, le gouvernement ayant toujours considéré les camps comme temporaires, l'utilisation de béton et de bois de construction a été interdite. La plupart des habitats sont donc en bambou. Dans le camp Tham Hin (dans la province de Ratchaburi) par exemple, les seuls toits autorisés sont des toiles de plastique noires, qui retiennent terriblement la chaleur (10). Les chemins de terre, qui ne sont pas aménagés, sont fortement boueux pendant la saison des pluies.

Cela dit, les réfugiés qui vivent dans les neuf camps thaïs bénéficient d'une sécurité minimum, d'équipements sanitaires, de nourriture, d'eau et de soins de santé. En général, les rations de nourriture sont rudimentaires : riz, pâte de poisson, sel, huile. Souvent les réfugiés cultivent en plus quelques végétaux ou vont en cueillir dans la forêt. Pour la viande, la plupart n'ont pas les revenus suffisants pour s'en procurer. Ils privilégient l'achat de fournitures, habits, ustensiles de cuisines, savons et détergents, qui ne sont pas fournis dans les camps, sauf peut-être par quelques organisations caritatives.

Peu d'opportunités de travail existent pour les hommes et les femmes. Dans certains camps, il est toutefois possible d'obtenir un "pass" qui permet de sortir du camp de façon temporaire et d'effectuer des travaux saisonniers dans les plantations environnantes. Ce sont souvent les hommes qui tentent de travailler à l'extérieur. Les femmes restent au camp pour s'occuper des enfants et des tâches domestiques ; parfois elles gagnent de l'argent en vendant des plats cuisinés ou des produits dans les camps. Lorsqu'elles quittent leur camp, c'est souvent pour travailler comme domestiques dans les villes. Cependant, peu prennent le risque de travailler longtemps à l'extérieur par peur de perdre leur statut de réfugié.

Dans les camps, les réfugiés ont accès à des services de soins mis en place par des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales. Les maladies les plus courantes sont les infections respiratoires (pneumonies, bronchites...), les diarrhées, les infections de la peau, la malaria, la dengue ou encore la tuberculose. Le surpeuplement des camps, observé ces dernières années, augmente bien sûr les risques de santé. Dans certains camps, des malnutritions chroniques ont même été observées.

L'accès aux soins de santé reproductive semble s'être amélioré ces dix dernières années grâce à un meilleur accès aux soins obstétricaux et une réduction significative des décès chez les nouveaux-nés. Également, des campagnes de sensibilisation aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH sont de plus en plus organisées. Cela dit, les barrières sociales -et surtout religieuses- rendent le travail des ONG bien difficile en ce domaine.

Le problème de santé le moins abordé et peut être le plus tabou est celui des troubles psychologiques : les réfugiés ont rarement un endroit où ils peuvent parler des traumatismes qu'ils ont vécu ou de leur éventuel état dépressif. Les difficultés financières quotidiennes, l'éclatement de leur famille, l'espoir d'une vie meilleure qui s'épuise, les tensions de voisinages exacerbées par la proximité des habitations sont autant de causes de perte de repères et

d'envie de vivre.

## Situation pour les femmes

Le taux d'alcoolisme masculin est particulièrement frappant dans les camps. En raison des restrictions dans leur liberté de sortir du camp pour travailler, les hommes, traditionnellement en charge du gagne-pain familial, sont souvent sans emploi et dépendent des agences humanitaires pour leur vie quotidienne. Une telle dépendance crée chez eux un sentiment d'impuissance et de frustration. Cette absence de contrôle sur leur rôle traditionnel les conduit à vouloir exercer un contrôle plus important sur leur épouse. Dans ce contexte, les violences domestiques constituent un vrai problème (11). Et l'alcool exacerbe la violence des hommes sur les femmes.



Camp Mae Lae, juin 2006 (Thaïlande)

Photo : S. Astier

De manière générale, les femmes font face à des violences sexuelles au sein de leur communauté. Trop souvent, elles gardent le secret de ce qui leur est arrivé : la peur des réprimandes de leur entourage et des répercussions éventuelles sur leur "réputation" est trop grande (voir aussi le premier chapitre).

Les femmes peuvent aussi être exposées aux violences des soldats thaïs qui gardent les camps. Dans le camp Mae La, en Thaïlande, des cas sont ainsi rapportés presque chaque année. En février 2006, c'est une fillette de 14 ans qui a été violée par un soldat, alors qu'elle était sortie du camp avec son jeune frère pour garder un troupeau de chèvres. L'agresseur lui aurait proposé 30 baths (moins d'un euro) en échange de son silence. Selon le vice-président

du camp, Saw Jollay, "Il est difficile d'enquêter sur ce genre d'affaires car il y a beaucoup de soldats thaïs aux check points près de notre camp, et que nous n'avons souvent pas de description précise" (12).

Il existe des formes de prise en charge et de soutien par les ONG locales et internationales à destination des personnes victimes de viols. En outre, certaines formes de recours sont possibles à travers le système juridique thaï mais souvent insuffisantes. En 2003, le cas d'une jeune fille de 13 ans, violée par un soldat thaï, avait été transmis au Haut Commissariat aux Réfugiés pour les Nations Unies. En guise de punition, le soldat avait été contraint de payer une petite amende et de changer de poste...

Bien souvent, c'est la communauté -donc souvent des dirigeants masculins- qui se charge des cas de viols intra-communautaires, ce qui peut être tout à fait nuisible pour la victime.



Camp Mae La, juin 2006

Photo : S. Astier

La sous représentation des femmes dans les sphères de pouvoir et dans l'administration est un autre problème, régulièrement signalé par les ONG. D'après un rapport du Thaï-Burma Border Consortium (13), leur participation est réduite en raison d'un manque d'éducation et de connaissance sur leurs droits. En revanche, les femmes sont très actives dans les domaines de l'enseignement, les activités de santé ou lorsqu'il s'agit de regrouper des informations sur les activités quotidiennes des réfugiés.

## **Prévention, éducation... en Thaïlande.**

### **Exemples avec l'organisation des femmes karen**

Parce qu'elles vivent de plein fouet ces réalités quotidiennes difficiles, des femmes s'organisent et mettent en place des projets communautaires, sur une base solidaire. En Thaïlande, où la majorité des réfugiés vivant dans les camps sont karen, l'organisation des femmes karen (la KWO), qui compte près de 30 000 adhérents, est particulièrement active. L'organisation mène de nombreux projets, en particulier dans le camp Mae La, le plus grand (plus de 40 000 personnes y vivent) et le mieux organisé des 7 camps karen.

A Mae La, il existe par exemple un centre d'accueil et de soin pour les personnes toxicomanes et alcooliques. Des foyers d'urgence pour les femmes victimes de violence ont également été créés.

La KWO met aussi en place des programmes à destination des personnes atteintes du Sida - souvent stigmatisées au sein de leur communauté- ainsi que des programmes d'assistance auprès des personnes âgées ou des orphelins. Au camp de Mae Ra Moe, des formations spécifiques sont organisées pour les personnes malvoyantes ou sourdes. La liste de ces initiatives est loin d'être exhaustive, mais elle donne une idée du poids social des organisations de femmes -et de l'espoir que celles-ci représentent- dans les camps.

Au delà de ces programmes de soutien, la KWO -et bien d'autres organisations de femmes- accentue surtout ses activités sur une préoccupation majeure : l'éducation. En effet, dans la plupart des camps, les jeunes n'ont pas la possibilité d'étudier au delà du grade 10 (qui correspond à un niveau de 1<sup>ère</sup>/Terminale français). Dans certains camps thaïs (Tham Hin, Noh Po, Umpiem), des programmes post-grade 10 sont initiés mais ils demeurent encore trop peu nombreux et méconnus. Beaucoup de réfugiés ayant obtenu le grade 10 espèrent en général faire leurs études à l'étranger. Mais peu en ont réellement l'opportunité.

Dans ce contexte, une organisation comme la KWO tente par exemple de mettre en place des programmes éducatifs vers les jeunes femmes qui souhaitent poursuivre une formation tout en continuant à travailler pour leur communauté. Des stages en "management", "leadership", "droits humains et démocratie", "droits des femmes" ou encore "résolution des conflits" sont par exemple mis en place sur plusieurs mois. A l'issue de ces stages, les participantes reçoivent des diplômes lors de cérémonies soigneusement organisées et tout à fait valorisantes pour les élèves.

Les projets éducatifs sont aussi destinés à un public plus large. En 2004, la KWO organisait par exemple des formations d'alphabétisation à destination de 896 participants, dont 65 hommes (14). Des formations professionnalisantes sont également mis en place, principalement envers les femmes (mais pas exclusivement) pour diverses activités (la couture, le tissage, la fabrication de fourneaux, la fabrication de baume ou de pain, les activités traditionnelles de sage-femme...).

Des programmes d'*Income generating* (génération de revenus), qui permettent aux femmes de mettre à profit leurs savoir-faires artisanaux (confection de vêtements, sacs...), sont organisés en parallèle. L'objectif premier est l'obtention de revenus d'appoint car les produits sont ensuite vendus, dans les camps mais aussi à l'extérieur, notamment par l'intermédiaire de la boutique *Borderline*, créée à Mae Sot en 2004 (15).

Ces programmes permettent aux femmes de ne pas prendre le risque de travailler en dehors des camps, où la police traque toute personne considérée comme illégale.

- (1) Source : World Refugee Survey 2005, U.S. Committee for Refugees and Immigrants (USCRI).
- (2) Voir le rapport d'Amnesty International *Myanmar, la minorité Rohingya, déni des droits fondamentaux*, paru en mai 2004 (Index AI : ASA 16/005/2004), [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)
- (3) Situation des réfugiés birmans en Inde, Human Right Year Book, 2005.
- (4) Source : World Refugee Survey 2005, U.S. Committee for Refugees and Immigrants' (USCRI).
- (5) Source : World Refugee Survey 2005, U.S. Committee for Refugees and Immigrants' (USCRI).
- (6) Source : Thai Burma Border Consortium, Rapport de 2005.
- (7) Source : Rapport d'activité 2004 de la KWO, l'organisation des femmes karen.
- (8) Source : *Terminal Sanctuary* de Edward Blair, Irrawaddy, Juillet 2005
- (9) Source : La politique du gouvernement à l'égard des réfugiés et demandeurs d'asile en Thaïlande, Human Right Year Book, 2005.
- (10) Source : *Terminal Sanctuary* de Edward Blair, Irrawaddy, Juillet 2005
- (11) Voir le rapport de l'organisation Earth Rights International *Facing Violence Amongst Ourselves : Domestic Violence in Refugee Communities* (La violence parmi nous : la violence domestique dans les communautés de réfugiés), paru en 2003 (pas de version française).
- (12) Source : *Cas de viol dans un camp de réfugiés*, par Shah Paung, Irrawaddy, 8 février 2006.
- (13) Source : Six-months Report, TBBC, January-June 2005
- (14) Source : Rapport d'activité 2004 de la KWO, l'organisation des femmes karen.
- (15) Cette boutique comporte également une partie "galerie" où des artistes birmans en exil exposent leurs peintures. Contact de *Borderline* : [borderlineshop@yahoo.com](mailto:borderlineshop@yahoo.com) ; 674/14 Intharakeeree Road, Mae Sot, Tak 63 110, Thailand.



Camp Mae La : programme de la KWO

Photo : S. Astier

**Pour contacter la KWO : voir la liste de contacts des organisations de femmes en annexes.**

## CHAPITRE SIX

# TRISTE SORT DES TRAVAILLEUSES MIGRANTES

### **Situation des travailleuses migrantes : une vulnérabilité mise à profit.**

"Les travailleurs migrants et leur famille ont droit à la liberté et la sécurité de leur personne. Ils doivent bénéficier d'une protection effective de l'Etat contre toute violence, menaces physiques et intimidation, de la part des autorités publiques et des groupes ou individus privés".

Article 16, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

La plupart des hommes et des femmes n'ayant pas le statut de réfugiés deviennent des travailleurs migrants. Souvent illégaux, ces personnes sont exploitées dans les entreprises du pays « d'accueil » pour des salaires indécents et vivent dans la crainte permanente des contrôles de police.

Les femmes travailleuses migrantes partagent les mêmes difficultés que les hommes, à la différence qu'elles font aussi face aux violences sexuelles des policiers ou des employeurs ainsi qu'à des risques sanitaires plus élevés.

La distinction entre un *travailleur migrant* et un *demandeur d'asile* n'est pas si évidente car les difficultés économiques quotidiennes liées à la dictature en Birmanie et la menace permanente d'exactions par l'armée birmane sont souvent des situations qui se combinent et qui provoquent l'exil. La frontière entre ces deux termes est d'autant plus mince qu'un demandeur d'asile peut devenir un travailleur migrant si le statut de réfugié lui a été refusé dans le pays d'accueil. A l'inverse, un demandeur d'asile qui a obtenu le statut de réfugié mais décide de travailler (et donc de vivre) en dehors du camps pour gagner un peu sa vie devient un travailleur migrant : il prend d'ailleurs le risque, à terme, de perdre son statut de réfugié. Ce chapitre englobera donc sous le terme de *travailleur migrant* les personnes qui travaillent de manière illégale ou légale dans un pays "d'accueil", sans considération sur leur statut ou non de demandeur d'asile ou de réfugié.

## Situation générale

Il est relativement difficile d'obtenir des chiffres précis sur la situation des travailleurs migrants originaires de Birmanie en raison de la clandestinité dans laquelle une majeure partie d'entre eux se réfugie. Certains traversent les frontières de manière légale, munis d'un permis de travail ou de séjour, mais ne retournent pas en Birmanie après l'expiration de celui-ci. D'autres traversent illégalement les frontières, souvent par l'intermédiaire de passeurs ou de trafiquants.

On estime qu'aujourd'hui près de 10% de la population de la Birmanie a émigré vers d'autres pays pour y travailler (1). Selon les services d'immigration de Thaïlande par exemple, entre 15 000 et 50 000 personnes de Birmanie arrivent en Thaïlande chaque mois et ne retournent pas dans leur pays d'origine.

Bien qu'ils soient souvent humiliés et exploités (leur salaire est souvent très en dessous du salaire minimum) par des employeurs peu scrupuleux, beaucoup choisissent de rester car les perspectives de travail sont plus intéressantes qu'en Birmanie. La plus grande concentration de travailleurs migrants se trouve en Malaisie, au Japon, en Inde, à Singapour et surtout en Thaïlande.

En Malaisie, malgré une situation de pénurie de travailleurs (notamment dans le secteur agricole ou de la construction), les emplois sont rares pour les travailleurs migrants car les employeurs sont souvent réticents à les embaucher. Diabolisés par les médias, ils sont souvent rendus responsables de tous les maux du pays.

Depuis Août 2002, le gouvernement a renforcé son arsenal juridique envers les travailleurs en situation illégale avec des peines de prison allant jusqu'à 5 ans. Le gouvernement a notamment donné un ultimatum (repoussé à plusieurs reprises jusqu'au 1er mars 2005) à près de 400 000 migrants illégaux avant leur déportation forcée. Pour se faire, des "groupes volontaires" ont été recruté parmi la population et doté de pouvoirs spéciaux pour "traquer" les travailleurs migrants n'ayant pas quitté le pays. Les associations locales ont exprimé leur préoccupation sur de nombreux incidents et arrestations arbitraires (2).

Par ailleurs, en Août 2005, le gouvernement a exigé des travailleurs migrants légalement présents sur le territoire qu'ils passent des tests HIV, ou encore pour l'hépatite B, la tuberculose, la syphilis. Les migrants ayant l'une de ces maladies sont automatiquement exclus du territoire (3).

Au Japon, environ 10 000 personnes seraient originaires de Birmanie, dont la plupart déclarées illégales sur le territoire (4). Le gouvernement a également procédé à une "chasse" à ces travailleurs illégaux alors qu'il a par ailleurs signé en juillet 2005 un accord avec la junte militaire

birmane pour le recrutement annuel de 2 000 travailleurs originaire de Birmanie (5).

La situation est toute aussi préoccupante en Inde, où les Chins (la principale ethnie originaire de Birmanie -voir aussi chapitre précédent) sont persécutés par des groupes nationalistes, en particulier dans la région du Mizoram. Près de 10 000 Chins travailleraient dans le secteur informel pour des salaires de misère (6).

A Singapour, il semble que la situation soit moins difficile pour les travailleurs migrants. Environ 300 personnes originaires de Birmanie arrivent tous les mois à Singapour, pour étudier ou travailler (en particulier dans le domaine de la construction). De nombreuses agences en Birmanie promettent à des birmans un travail et des titres de séjour à Singapour pour des sommes astronomiques...

La Thaïlande est le pays qui accueille la plus large population de travailleurs migrants originaires de Birmanie, avec plus d'un million de personnes. Ainsi, près de 80% des travailleurs migrants en Thaïlande seraient birmans (7). Dans la seule ville frontalière de Mae Sot, on estime qu'il y a près de 150 000 travailleurs migrants employés dans 250 entreprises et que 95% d'entre eux sont originaires de Birmanie (8).

Dans le nord de la Thaïlande, les travailleurs migrants sont employés dans des usines mais aussi dans des plantations agricoles -dont un nombre important de Shan (9)- et en tant que domestiques (essentiellement des femmes). Dans le sud du pays, ce sont surtout des Mòns : ils travaillent dans le secteur de la pêche et dans les sites de reconstruction (suite au passage du tsunami en décembre 2004).

La plupart de ces travailleurs sont illégaux et viennent combler une demande croissante de main d'oeuvre bon marché dans un pays où la situation économique s'est nettement améliorée depuis la crise économique de 1997.

### **Permis de travail précaire, organisations syndicales : exemple en Thaïlande**

La précarité de ces travailleurs migrants commence par une difficulté croissante à obtenir un document légal essentiel : le permis de travail. En mars 1992, le gouvernement thai votait des lois qui permettent aux travailleurs migrants d'acheter un permis de travail, ce qui les autorise ensuite à travailler légalement en Thaïlande. La constitution de 1997 du Royaume de Thaïlande ainsi que le Labour Protection Act de 1998 apporte ensuite théoriquement des protections envers les travailleurs migrants qui détiennent un tel permis.

Posséder un permis de travail donne notamment accès à un système de soin avantageux : les travailleurs migrants peuvent aller chez le médecin pour une visite qui ne leur coûte que 30 baths (moins d'un euro) plus le prix des médicaments. Malheureusement, l'application de ces lois protectrices demeure laxiste : de nombreux travailleurs ne sont pas informés des droits que ce permis de travail leur procure et des recours dont ils bénéficient lorsque ces droits leur sont refusés.

Il est en fait difficile d'obtenir un permis de travail, et ce pour plusieurs raisons. Celui-ci est d'abord très cher : il coûte environ 3 800 baths (près de 80 euros) pour un an, sachant que le salaire moyen d'un travailleur migrant oscille entre 1 500 et 2000 bahts par mois (de 30 à 45 euros environ). De plus, pour acheter le permis de travail, il faut avoir une attestation du propriétaire de l'usine ou de l'employeur thai.

Mais ce n'est pas tout : pour s'enregistrer auprès d'un nouveau patron, l'employé doit d'abord obtenir l'accord signé de son ancien employeur. Ce processus se révèle problématique puisque dans la pratique les anciens employeurs donnent très rarement leur accord. La plupart des travailleurs migrants perdent donc leur statut légal lorsqu'ils perdent leur travail. Ces lois créent finalement une relation de dépendance très forte de l'employée envers son employeur : il est donc difficilement envisageable pour les travailleurs de se syndiquer, de faire la grève pour revendiquer de meilleurs salaires et conditions de travail (10).

Quelques organisations syndicales existent cependant en Thaïlande (11), qui tentent de promouvoir le respect des droits de ces travailleurs, de diffuser de l'information sur leurs droits, de les soutenir dans leurs éventuelles démarches pour déposer une plainte.

Cela dit, ces organisations voient leurs activités très limitées en raison des pressions de la part d'employeurs ou de représentants du gouvernement thaï (en premier lieu, la police)(12). Par exemple, en septembre 2005, un homme qui se tenait devant le bureau de l'association *Yaung Chii Oo* a été agressé par des policiers alors qu'il venait rendre visite à un de ses amis, membre de l'association. Ces mesures d'intimidation sont fréquentes et, dans ce cas précis, aucune action en justice n'a pu être menée à terme (13).

Malgré ces menaces permanentes, l'association *Yaung Chii Oo*, basée à Mae Sot, a récemment engagé des poursuites contre trois entreprises pour une autre affaire : 278 travailleurs migrants qui accusaient leurs employeurs de leur donner des salaires deux fois inférieurs au salaire minimum thaï (qui s'élève à 139 baths par jour soit environ 2,85 euros) (14).

### **Situation des femmes : exemple en Thaïlande**

En Thaïlande, les femmes constituent près de 40% des travailleurs migrants originaires de Birmanie. Les femmes sont généralement moins payées que les hommes à travail égal (15), ce qui rend leur main d'oeuvre particulièrement attractive. La majorité d'entre elles doivent accepter des emplois dans le secteur informel, qui ne sont pas inclus dans les procédures mises en place par le gouvernement thaï pour l'obtention d'un permis de travail. Les femmes ont donc tendance à avoir moins de documents que les hommes, ce qui les expose d'avantage à des abus de la part de leur employeur.

En réalité, une bonne partie d'entre elles travaillent en tant que domestiques : elles sont donc très isolées et impuissantes à défendre leurs droits. On estime qu'il y aurait au moins 100 000 femmes originaires de Birmanie travaillant dans ce secteur en Thaïlande et probablement d'avantage. Bien que le ministère du travail thaï ait officiellement reconnu les travailleuses domestiques comme des travailleuses migrantes en les enregistrant en 1996 puis en 2004, elles ne bénéficient pas réellement des lois protectrices en matière de droit du travail (16). La plupart des travailleuses domestiques reçoivent un salaire deux fois inférieur au salaire minimum thaï. Or, près de 80% auraient émigré en Thaïlande précisément pour envoyer de l'argent à leur famille restée en Birmanie (17). On attend des travailleuses domestiques qu'elles travaillent à la demande, sans accord contractuel pour ce qui concerne le nombre d'heures travaillées, les jours de congé et les arrêts maladie, le salaire, les conditions de licenciement...

Les prostituées constituent également un groupe de femmes très marginalisé et tout aussi vulnérable. Il est également difficile d'estimer le nombre de femmes travaillant dans les réseaux de prostitution car il n'est possible de les enregistrer que lorsqu'elles se rendent à l'hôpital. Sur

les 200 000 personnes prostituées travaillant en Thaïlande, on estime qu'elles seraient aujourd'hui plus de 50 000 et peut-être deux fois plus dans 10 ans. Le trafic humain prend en effet de l'ampleur et touche souvent de très jeunes femmes : sur ces 50 000 birmanes, 12 000 auraient moins de 18 ans et 4000 auraient moins de 15 ans. Certaines fillettes commencent à travailler à l'âge de 12 ans. A Mae Sot, le "prix" d'une femme est de 200 B, soit près de 4 euros.

Beaucoup de femmes font face au harcèlement ou agressions sexuelles sur leur lieu de travail et dans les centres de détention. Chaque année, de nombreux cas de violences à l'encontre des femmes sont rapportés par des associations locales :

*"En juin 2000, six jeunes femmes birmanes qui avaient été vendues à l'entreprise de couture de Ban Yaikai, au district Nornthaburi, sont parvenues à s'échapper à Mae Sot. Dans cette entreprise, les femmes étaient forcées de travailler 14 heures par jour voire plus. L'employeur ne les payaient pas, les considérant comme sa "propriété". Elles ont également été giflée et abusée physiquement." (18)*

Il est très difficile pour ces femmes de poursuivre leurs agresseurs. Policiers ou patrons - souvent complices- les menacent de se taire sous peine d'être licenciées et (ou) arrêtées et déportées. Dans ce contexte, les jeunes femmes tentent souvent de se protéger en se mariant le plus vite possible avec un homme de leur communauté (19).

En 2004, le ministère du travail thaï avait tenté d'instituer une politique qui aurait autorisé le gouvernement thaï à ne pas donner de permis de travail aux femmes enceintes. Cette annonce ayant provoqué de vives réactions de la part de diverses ONG, le gouvernement a modifié sa politique en autorisant les femmes enceintes à rester en Thaïlande pour une durée d'un an ou pour une durée indéfinie si elles trouvent un travail ou peuvent être soutenue financièrement par leur conjoint (20)

### **La question préoccupante de l'accès aux soins de santé pour les travailleuses migrantes : exemple en Thaïlande**

Malgré une estimation du ministère de la Santé Publique thaï selon laquelle le coût annuel en soins de santé à destination d'un travailleur migrant s'élèverait à 250 baths (soit environ 5,20 euros), une grande majorité de femmes travailleuses migrantes n'ont en réalité pas accès aux soins de santé.

En règle générale, le coût demeure élevé pour les travailleurs migrants, qui appréhendent aussi de se déplacer jusqu'à l'hôpital en raison des contrôles de police. La barrière linguistique les empêche également de demander de l'aide lorsque leur santé est menacée. Les travailleurs migrants souffrent ainsi en silence de maladies facilement curables. De plus, les maladies infectieuses se répandent d'autant plus facilement que leurs conditions de vies sont mauvaises et souvent insalubres.

C'est en partie pour répondre à cette situation préoccupante que la docteure Cynthia Maung a créée à Mae Sot la clinique Mae Tao, en 1989. Cette femme exceptionnelle est l'une des personnalités birmanes dont le travail à la frontière est salué par tous : elle a entre autre reçu en 1999 le prix Jonathan Mann et le prix Magsaysay en 2002.

Tolérée par les autorités thaïes, la clinique Mae Tao accueille aujourd'hui près de 40 000

patients par an et met en place des formations de cliniciens. La majorité des patients sont des travailleurs migrants qui travaillent à Mae Sot et qui n'ont pas accès aux soins de santé. Environ un tiers des patients viennent de Birmanie. D'après la doctoresse Cynthia, les patients sont parfois harcelés sur ou arrêtés par la police (21) à l'entrée de la clinique.

La clinique multiplie les activités à destination des femmes, en formant par exemple des sage-femmes ou en organisant des formations de sensibilisation sur la contraception. Pour madame Cynthia Maung, l'accès à l'information et à une contraception bon marché est un enjeu important. En Birmanie, l'accès aux soins de santé reproductive et à l'information au sujet des maladies sexuellement transmissibles on estime qu'environ 28% des femmes ont recours à des formes modernes de contraception, contre 72% en Thaïlande (22).

En Thaïlande, comme en Birmanie, l'avortement est considéré comme une pratique illégale. Cela dit, en dépit de la loi, des avortements clandestins sont pratiqués de manière très importante. Les femmes prennent alors des risques qui peuvent mettre en péril leur vie. On estime qu'environ un quart des femmes ayant rencontré des complications suite à leur avortement avaient tenté elle-même de mettre fin à leur grossesse non-désirée. La plupart des femmes qui avortent clandestinement ont recours à des personnes qui n'ont aucune connaissance en ce domaine. Selon la doctoresse Cynthia Maung, les femmes qui se rendent dans les hôpitaux thaï suite à des complications provoquées par un avortement clandestin, ne reçoivent ni contraceptifs ni recommandations en matière de contraception.

Les femmes enceintes ont d'autant plus recours à l'avortement qu'elles font souvent face à des discriminations à l'embauche (23) : *"Quand j'étais enceinte j'ai voulu mettre fin à ma grossesse parce que ma patronne ne voulait pas d'une employée enceinte. Elle me criait dessus et m'insultait. J'aurais perdu mon travail."* (24)

Les femmes enceintes ne bénéficient pas davantage de congés maternité et il leur est souvent interdit d'allaiter leur enfant au travail (25). La pauvreté est aussi un facteur important dans le choix des femmes d'avorter, d'autant que l'argent est souvent économisé pour être envoyé en Birmanie.

On estime par ailleurs que 4,3% des femmes enceintes travailleuses migrantes seraient contaminées par le virus du Sida (26). Mais ce sont surtout les prostituées qui sont les plus touchées par le VIH, en particulier dans les villes frontalières de Mae Sot, Mae Sai et Ranong (27). On estime également à plus de 11% le nombre de prostituées dont un examen à l'hôpital a révélé une séroposivité (28). Les maladies sexuellement transmissibles telles que la syphilis ou la blennorragie sont également fréquentes.

La plupart des initiatives et des campagnes de prévention autour du VIH viennent des organisations humanitaires mais pas du gouvernement thaï. Les tabous sociaux autour de la sexualité rendent difficiles les discussions ouvertes et la diffusion d'informations sur le sujet. Certaines croyances erronées sont ancrées telles que la possibilité de transmission du VIH par les sièges des toilettes, les baisers, la toux ou encore le fait que la pillule contraceptive est un moyen d'éviter le virus. Selon un salarié de l'association MAP (Migrant Assistance Program Foundation) *"Le taux de personnes d'origine birmane atteintes du VIH ressemble à celui -élevé- que la Thaïlande a connu il y a 10 ans. Beaucoup d'entre elles ignorent tout de ce virus"* (29).

\*\*\*\*\*



Photo : Timothy Syrota

- (1) *Situation des travailleurs migrants*, Human Right Year Book, 2005.
- (2) *Situation des travailleurs migrants*, Human Right Year Book, 2005.
- (3) *Situation des travailleurs migrants*, Human Right Year Book, 2005.
- (4) Source : People's Forum on Burma, organisation basée à Tokyo.
- (5) Source : "Myanmar to send about 2000 workers to Japan annually", *Japan Economic Newswire*, 23 juillet 2005.
- (6) Source : Mizo Human Rights Activists, *Khonumthung*, 14 juillet 2005.
- (7) Source : *Migrant Domestic Workers : From Burma to Thailand*, Institute for Population and Social Research, July 2004
- (8) *Situation des travailleurs migrants*, Human Right Year Book, 2005.
- (9) La population Shan qui travaille dans le nord de la Thaïlande est estimée à 100 000 personnes. La Thaïlande refuse de leur accorder le statut de réfugiés.
- (10) Source : Burma Lawyers Council
- (11) C'est le cas notamment de FTUB (Federation of Trade Unions-Burma), MAP (Migrant Assistance Program Foundation, Yaung Chii Oo Worker's Association (YCOWA), Burma Labor Solidarity Organization (BLSO), Federation of Trade Unions-Kawthoolei (FTUK), BLC (Burma Lawyers Council)...
- (12) Source : Dennis Arnold, *Work, Rights, and Discrimination against Burmese Workers in Thailand*, Asian Labour Update, December 2004.
- (13) Source : *Burmese Labor Group Targeted by the Police, Irrawaddy*, 8 septembre 2005
- (14) Source : Khun Sam, *Irrawaddy*, 27 mars 2006
- (15) Source : Burma Economic Watch, January 2005.
- (16) *Situation des travailleurs migrants*, Human Right Year Book, 2005.
- (17) Source : *Migrant Domestic Workers : From Burma to Thailand*, Institute for Population and Social Research, July 2004.
- (18) Source : BWU (Burmese Women Union)
- (19) *Situation des travailleurs migrants*, Human Right Year Book, 2005.
- (20) Source : *Thai Government To Deport Pregnant Foreign Workers*, ASEAN, Watch, 27 décembre 2004.
- (21) Source : *Working Our Way Back to Home*, Suzanne Belton et Cynthia Maung, Melbourne University and OSI, 2005.
- (22) Source : Suzanne Belton et Cynthia Maung "Fertility and Abortion : Burmese Women's Health on the Thai-Burma Border", *Forced Migration Review*, Issue 19, January 2004.
- (23) Source : Suzanne Belton et Cynthia Maung "Fertility and Abortion : Burmese Women's Health on the Thai-Burma Border", *Forced Migration Review*, Issue 19, January 2004.
- (24) Source : *Working Our Way Back to Home*, Suzanne Belton et Cynthia Maung, Melbourne University and OSI, 2005.
- (25) Source : Marwan Macan-Markar, "Thailand: Motherhood a Risk for Burmese Migrants", IPS, 23 septembre 2003.
- (26) Source : *HIV/AIDS Stalks Burmese Migrant Workers*, Mizzima, 11 juillet 2005.
- (27) Source : The Aids Embargo : Cover Story, *Irrawaddy*, 1 January 2002.
- (28) Source : Jean-Baptiste Ronat, *Migrant Population Assessment in Mae Sot District : Health Access Situation Analysis*, MSF, October 2005.
- (29) Source : *Fear, Ignorance Raises Risk of HIV in Migrant Workers*, SHAN, 28 November 2005.